

fidh

Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme

Revue de presse

Mission FIDH au Congo Brazzaville et en RDC



Kinshasa (RDC) - 15 novembre 2007
Journée de solidarité avec les victimes de violences sexuelles

Brazzaville (République du Congo) – 13 novembre 2007
Disparus du Beach de Brazzaville : la commémoration interdite

Novembre 2007



AFRIQUE: Les Etats exhortés à lutter contre les disparitions forcées



Photo: Andrew Itawa/IRIN
Souhayr Belhassen, présidente de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH)

BRAZZAVILLE, 22 novembre 2007 (IRIN) - Des organisations de défense des droits humains réunies à Brazzaville, au Congo, ont exhorté les Etats africains à faire plus d'efforts pour lutter contre les disparitions forcées des citoyens et à mettre fin à l'impunité dont bénéficient souvent les auteurs de ces crimes.

Des représentants de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) et d'organisations non-gouvernementales (ONG) s'étaient rencontrés à Brazzaville, la capitale de la République du Congo, en prélude à la 42^e session de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples qui se tient jusqu'au 28 novembre.

« Il est rare que les auteurs de tels crimes soient traduits en justice », a affirmé Sidiki Kaba, ancien président de la FIDH. « L'impunité ou le déni de justice créé un climat social dans lequel il n'y a aucune confiance dans les institutions. Si les disparitions forcées restent impunies, la mémoire des personnes disparues hantera pendant longtemps les sociétés dans lesquelles de tels actes ont été commis ».

Pour Joachim Bandza, directeur de publication de l'hebdomadaire catholique La Semaine Africaine, le silence des autorités sur les cas de disparitions forcées accroît l'insécurité plus qu'il ne la réduit.

« Un pays qui respecte ses morts doit honorer leur mémoire. Et mépriser les victimes ne peut que pousser leurs familles à rechercher réparation ailleurs afin que justice soit rendue ; une réaction semble toute compréhensible d'autant plus que l'injustice entraîne toujours un sentiment de vengeance », a-t-il affirmé.

Les groupes de défense des droits humains exhortent également les Etats membres de l'Union africaine à ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, adoptée en décembre 2006 par l'Assemblée

générale des Nations Unies. Si plusieurs pays africains ont signé cette convention, aucun d'eux ne l'a ratifiée. Pour qu'elle puisse être appliquée, la convention devra être ratifiée par 20 Etats.

La convention définit toute disparition forcée comme une forme de détention par des agents de sécurité de l'Etat, où la simple détention, le sort ou le lieu de détention de la personne est tenu secret, une situation qui place le détenu hors du champ de protection de la loi.

« [Les ONG] ont également exhorté les Etats africains à ne pas émettre de réserves lors de la ratification de la convention, à reconnaître les compétences du Comité d'experts indépendants sur la disparition forcée [créé par la convention] à statuer sur des cas individuels de disparition forcée, à veiller à l'adoption de la convention par les instances législatives nationales et à soutenir et promouvoir la convention », a déclaré Souhayr Belhassen, présidente de la FIDH.

Pour M. Kaba, la disparition forcée est une pratique comparable à une violation des droits humains, un acte tout aussi grave que la torture et le meurtre, qui oblige les parents à endurer les affres de l'incertitude et à se demander si la personne disparue est encore en vie ou morte.

Selon les organisations de défense des droits humains, dans les années 1960 et plus récemment dans les années 1970 et 1980, bon nombre de chefs d'Etat africains avaient recours à ces pratiques pour réduire au silence certains de leurs opposants et des activistes des droits humains. Des membres de partis d'opposition étaient systématiquement enlevés et maintenus illégalement au secret dans des centres de détention.

D'après Nassera Dutour, la porte-parole du Collectif des familles des disparu(e)s en Algérie, une association algérienne de familles de disparus, des milliers de personnes - des hommes pour la plupart - ont été enlevés par des forces de sécurité ou des milices, ou ont disparu dans son pays dans les années 1990.

« Actuellement, ces pratiques ont cours dans bon nombre de pays africains, en particulier dans ceux qui sont en proie à un conflit armé », a affirmé Floribert Chebeya Bahizire, président de La voix des sans voix, une ONG de défense des droits humains en République démocratique du Congo (RDC).

« Bien que les informations sur les personnes portées disparues soient souvent très difficiles à obtenir, certaines ONG de défense des droits humains ont affirmé que ces cas de violation étaient encore courants en Afrique », a-t-il soutenu.

Amnesty International a publié un rapport faisant état des cas de plusieurs officiers de l'armée qui ont disparu au Tchad en 2006, après avoir été soupçonnés d'aider des combattants rebelles qui envisageaient d'attaquer N'Djamena, la capitale.

« Bien que les informations sur les personnes portées disparues soient souvent très difficiles à obtenir, certains



- [Accueil](#)
- [La Une](#)
- [Horizons](#)
- [Interview](#)
- [Politique](#)
- [Nation](#)
- [Femme & Famille](#)
- [Société](#)
- [Economie](#)
- [Culture](#)
- [Sports](#)
- [International](#)
- [Contacts](#)

Dernière minute : | vendredi 16 novembre 2007 à 00:00:00 [La 8ème Région militaire affirme que l'attaque de Mugunga a été](#) [+ d'articles](#)

Bienvenue, nous sommes le Mardi 20 novembre 2007

[Ajouter dans les favoris](#)



Web dans www.lerevelateur.net

[Violences sexuelles](#) | [Après les déclarations de Souhayr Belhassem](#)

Le ministre des Droits Humains proteste contre la FIDH

Le Révéléateur | Nation |

mardi 20 novembre 2007 à 00:00:00 0 réaction(s)

Le ministre des Droits Humains, Me Eugène Lokwa Ilwaloma a émis ses vives protestations sur la teneur des propos de Souhayr Belhassem, la présidente de la Fédération internationale des Droits de l'Homme (FIDH) qu'il a trouvée pour le moins excessifs dans une interview accordée vendredi 16 novembre sur RFI. Elle a prétendu que la justice congolaise ne faisait pas son travail et qu'elle serait inefficace. Pour Eugène Lokwa, cette déclaration est aux antipodes de la réalité.

La tragédie est pourtant réelle

Les violences sexuelles autrefois utilisées comme arme de guerre continuent de faire des ravages en RDC et plus particulièrement dans sa partie orientale. Deux lois ont été votées pour réprimer ces violences et accélérer la procédure d'instruction et de jugement. Le Ministère des Droits Humains en synergie avec le Fonds des Nations Unies pour la Population n'a ménagé aucun effort pour trouver des réponses à la problématique des violences sexuelles. En avant-plan pour la lutte contre les violences sexuelles faites à la femme, le ministre des Droits Humains est monté au créneau pour protester contre le propos tenu par Madame Souhayr Belhassem.

Il a fait remarquer que s'il est vrai que la situation des Droits de l'Homme en RDC, pays post-conflit, demeure très préoccupante, particulièrement à l'Est, Lokwa a, à cet effet, souligné que les juridictions militaires ont plus d'une fois condamné, sous la qualification de crimes contre l'humanité, les auteurs des actes de violences sexuelles. Les procès dits de Songo Mboyo et de Bongandanga organisés grâce notamment au plaidoyer du ministère des Droits Humains en sont de parfaites illustrations.

Eugène Lokwa a relevé la tenue de plusieurs procès au quotidien par les cours et tribunaux à Kinshasa comme en provinces avec l'encadrement des victimes par l'Initiative Conjointe de lutte contre les Violences Sexuelles dont fait partie le Gouvernement, tant au niveau national qu'à celui des synergies provinciales. L'on ne peut déduire, à cause de la non-médiatisation de ces procès, leur inexistence, a-t-il indiqué. "Le Gouvernement, prenant l'exacte mesure de l'ampleur des violences sexuelles, a promulgué le 20 juillet 2006 deux lois pour réprimer ces violences et accélérer la procédure d'instruction et de jugement", a-t-il ajouté.

Il est allé plus loin pour dire que le Gouvernement a inscrit la lutte contre l'impunité parmi les axes prioritaires de son programme d'actions. Cependant, en matière de violences sexuelles, cette lutte est notamment handicapée par la non-dénonciation des victimes par peur de stigmatisation et de représailles.

Par ailleurs, en vue de consolider l'Etat de Droit, le gouvernement fournit de louables efforts dans le sens de la réforme du système judiciaire et pénitentiaire. Il a

Il (elle) en voulait, il (elle) a réussi

» [Théthé Ndaya : "il n'y a rien de mieux que le travail" \[mardi 20 novembre 2007 à 00:00:00\]](#)

» [Jules Kalombo se réjouit de son nouveau métier \[mardi 13 novembre 2007 à 00:00:00\]](#)

» [Mamy Lor Kitete Omba réalise son rêve \[mardi 30 octobre 2007 à 00:00:00\]](#)

» [Ingénieur François Lufuluabo : "La réparation des téléphones est un domaine de recherche" \[vendredi 26 octobre 2007 à 00:00:00\]](#)

» [Le chanteur de Dieu, Kool Matope : "La musique est un art" \[mardi 16 octobre 2007 à 00:00:00\]](#)

Le poids de l'opinion

» [LE VERSET PATRIOTIQUE \[mardi 20 novembre 2007 à 00:00:00\]](#)

» [Que pensez-vous du projet des députés de la majorité de modifier la constitution pour permettre au président de siéger au Conseil Supérieur de la magistrature ? \[vendredi 16 novembre 2007 à 00:00:00\]](#)

» [Quel sort peut-on réserver au ministre de l'Enseignement supérieur et universitaire qui a fait rosser des journalistes ? \[vendredi 09 novembre 2007 à 00:00:00\]](#)

» [RDC: Selon un aveu d'un Haut cadre de la Monuc : No Nkunda, No Job \[mardi 30 octobre 2007 à 00:00:00\]](#)

» [Quels sont les points qui risquent de mettre en mal la mise en œuvre de la décentralisation ? \[mardi 09 octobre 2007 à 00:00:01\]](#)

Dépêches

» [Les tracasseries persistent malgré la reprise du trafic routier à Masisi \[mardi 20 novembre 2007 à 00:00:00\]](#)

» [La population de Togo dans la panique \[mardi 20 novembre 2007 à 00:00:00\]](#)

» [Les Objectifs du Millénaire pour le développement \[mardi 20 novembre 2007 à 00:00:00\]](#)

conclu que le Gouvernement saisit cette occasion pour inviter les partenaires au développement de la RDC à s'impliquer davantage dans ce processus de réforme.

Christiane Munoki Ekambo



Nom complet

E-mail

Commentaire

[Retour à l'accueil](#) | [Retour à la rubrique](#) | [Haut de page](#)

Document

» [Le quartier pénitentiaire de la CPI \[jeudi 25 octobre 2007 à 11:04:58\]](#)

» [LETTRE OUVERTE À MONSIEUR ANTOINE GIZENGA \[mercredi 24 octobre 2007 à 00:00:00\]](#)

» [CPI : Déroulement de la procédure à la suite de l'arrestation et la remise d'un suspect à la cour \[vendredi 19 octobre 2007 à 07:45:50\]](#)

» [Intervention de l'Honorable Kiakwama lors de l'interpellation du Gouvernement \[mardi 16 octobre 2007 à 00:00:00\]](#)

» [Regard d'un Congolais de l'étranger sur les investissements chinois \[jeudi 11 octobre 2007 à 11:00:00\]](#)

Méditation

» [Deux poids, deux mesures \[mardi 20 novembre 2007 à 00:00:01\]](#)

» [Six choses haïes \[mardi 13 novembre 2007 à 00:00:00\]](#)

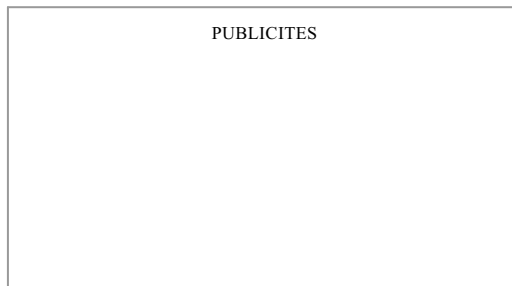
» [Qui corrige le méchant reçoit un outrage \[vendredi 09 novembre 2007 à 00:00:00\]](#)

» [Invitation à la sagesse \[vendredi 02 novembre 2007 à 00:00:01\]](#)

» [Parole éprouvée \[mardi 30 octobre 2007 à 00:00:00\]](#)

Liens

- » www.congoindependant.com
- » www.africatime.com
- » www.microcongo.com



Visiteurs : 154225

Aujourd'hui : 221

En ligne : 7

[Qui sommes nous ?](#) | [Nos archives](#) | [Nous contacter](#)

Copyright 2007 Le Révélateur. Tous droits Réservés

Réalisé par GWD



RUBRIQUES

- Eglise et communautés religieuses
- Politique et société
- Economie et divers
- Documentation

Archives

La semaine

- Homélié de la semaine
- Proverbes de la semaine
- Blagues de la semaine
- Insolites

Spécial 50 ans DIA

RDC : Témoignages à la journée de solidarité avec victimes des violences sexuelles

DIA » Politique et société
sam 17 novembre 2007 à 10:32:35 | Envoyer l'article

Lundi 19 novembre 2007

SITES

L'Asadho, la Fidh, la Ligue des électeurs et le Groupe Lotus montrent au créneau

Kinshasa, – (D.I.A.) – Deux femmes violées de l'Est du pays et un père de famille vivant à Kinshasa dont une fille de moins de 6 ans a été violée par un jeune homme de 22 ans ont ému l'assistance en ce jeudi 15 octobre 2007 dans la capitale en République Démocratique du Congo, RDC. Ces personnes ont décrit le viol dont elles ont été victimes ou qui a été commis sur une des leurs lors de la journée de solidarité avec les victimes des violences sexuelles organisée par 4 Ong de défense des droits humains, dont l'Asadho.

Le président de l'Asadho, M. Amigo Ngonde Funsu, et les divers orateurs du jour ont stigmatisé l'impunité qui entoure les auteurs du viol qu'ont subi ces femmes. Les deux dames qui ont donné leur témoignage ont été violées lors des conflits armés sévissant dans l'Est du pays. Une d'elle est la vice-présidente de l'Union des femmes violées, veuves et enfants orphelins victimes de guerre, organisation, selon ses responsables, sans moyens de fonctionnement. Le père de la fille violée se dit l'objet des menaces de la part d'une bande de jeunes voyous (Ecurie Soweto), malgré l'arrestation du jeune homme qui a violé sa fille, cette dernière ayant besoin d'un traitement psychologique.

La manifestation, dont le cadre a été une salle paroissiale à Notre Dame de Fatima, a connu la participation du ministre congolais des Droits humains, M. Lokwa. Le président Amigo Ngonde Funsu en prenant le premier la parole a relevé que malgré la promulgation le 20 juillet 2006 de la loi sur les violences sexuelles, ces dernières ne sont souvent pas réprimées et ne prennent pas fin. L'Association africaine de défense des droits de l'homme, Asadho, la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, Fidh, la Ligue des électeurs et le Groupe Lotus ont organisé cette journée de solidarité à laquelle ont aussi pris part le délégué du représentant spécial du secrétaire général de l'Onu en RDC et celui du représentant du bureau du Haut commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme en RDC.

Mme Souhayr Belhassen de la Fidh a indiqué que la journée est l'occasion pour celle-ci de crier son indignation. « (...) Nous lançons un appel à la mobilisation générale contre les violences sexuelles en RDC », a-t-elle affirmé. Le ministre Lokwa a parlé dans le sens de cette mobilisation, mettant en lumière le viol dont sont victimes des femmes de la part des membres de famille et des voisins. Il en a appelé à la dénonciation des auteurs de viol par les victimes, signalant que prochainement son ministère va engager une action de sensibilisation dans ce domaine.

M. Dominique Ouedraogo, délégué du représentant spécial du secrétaire général de l'Onu en RDC, a dit la disponibilité de son institution à collaborer avec les Ong et la partie congolaises dans ce contexte. M. José Mutima, délégué du représentant du bureau du Haut commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme en RDC, a insisté sur l'idée de penser à la prévention qui passe par la sanction. Il a déploré le faible engagement des autorités congolaises en vue des actions concrètes et a mis en lumière dans le cas du viol la nécessité de la réparation.

La troupe « Atelier Théâtre'action » a présenté une pièce qui a interpellé l'assistance sur le viol, les violences domestiques et les pratiques (proxénétisme) peu catholiques dont est victime la femme dans le pays.

Statistiques des violences sexuelles à l'hôpital Saint Joseph à Kinshasa

La journée de solidarité avec les victimes des violences sexuelles à Notre Dame de Fatima

à Kinshasa, en République Démocratique du Congo, RDC, le 15 novembre 2007 a connu un temps de vives émotions lors du témoignage des cas vécus apportés par deux femmes originaires de l'Est du pays et d'un père de famille dont la fille a été violée par un jeune homme de 22 ans et qui dans le quartier s'illustre par ces actes criminels. La présentation des statistiques des violences sexuelles à l'hôpital Saint Joseph par madame le docteur Valérie Empa Mposa a vivement interpellé l'assistance. Celle-ci a été invitée à parler à la manifestation du jour dont les co-organisateurs ont été l'Association africaine de défense des droits de l'homme, la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, la Ligue des électeurs et le Groupe Lotus.

Deux orateurs ont parlé au nom des deux premières associations, ainsi que le ministre congolais des Droits de l'homme et d'autres intervenants. Depuis octobre 2006 jusqu'au 31 octobre 2007 l'hôpital Saint Joseph dans la commune de Limete (Kinshasa) a reçu 209 victimes de violences sexuelles pour une moyenne de 24 cas par mois. Le quartier de Kingabwa, situé dans la même commune que l'hôpital Saint Joseph, affiche une moyenne de 27 % des cas de viol. Les victimes, venant aussi des communes de Mont Ngafula et Maluku, sont à 55 % des femmes (15 à 25 ans avec le cas extrême d'un bébé de 6 mois et d'une dame de 55 ans). Les auteurs de viol, âgés en majorité d'entre 31 et 40 ans, sont à 79 % des civils et du sexe masculin (99%). Un viol collectif sur un jeune homme par des filles a été signalé. Dr Valérie Empa Mposa a fait part de 7 cas de contamination de Vih après le viol, de 2 cas de personnes vivant avec le Vih victimes de viol et d'un cas de viol dont a été victime une femme enceinte de 7 mois. La dame médecin a dénoncé entre autres le manque de poursuites judiciaires à l'endroit des auteurs de ces viols et violences sexuelles et noté que tous les cas ont été référés vers une prise en charge psycho-sociale et judiciaire.

CONGOPLUS.INFO

Imprimer cette page

MONDE

Denis Sassou-NGuesso est l'invité d'honneur du 5ème Forum du développement durable au Sénat français

2007-11-17 12:18:53 par Bienvenu MABILEMONO



Une fois encore, Denis Sassou-NGuesso, ce dictateur sanguinaire congolais, sera l'invité d'honneur d'un événement aux retombées internationales, à savoir, le 5ème Forum sur le développement durable organisé les 6 et 7 décembre lui qui a pourtant pillé économiquement et écologiquement les ressources du Congo Brazzaville depuis plus de 20 ans.

Pourquoi inviter le président du Congo Brazzaville, qui est, à ce jour, loin d'être un expert du développement durable si ce n'est

lui remettre un brevet d'honorabilité et reconnaître ses méthodes autoritaires et sanguinaires ? S'est-il un jour insurgé contre le pillage de la forêt équatoriale orchestrée par ses proches ? Ni même du développement (70% de la population congolaise vit toujours en dessous du seuil de pauvreté). Si l'on suit ce raisonnement, il ne serait pas étonnant d'assister dans les prochaines semaines au classement sans suite de l'enquête préliminaire du Parquet de Paris qui met en cause le patrimoine exorbitant du dictateur congolais en France - alors que tous les éléments de la plainte ont été vérifiés et confirmés par l'enquête.

En mars 2006 déjà, Jacques Chirac inaugurant sa conférence internationale sur les mécanismes innovants de financement du développement (taxe sur les billets d'avions...) avait placé cet événement ô combien symbolique sous le patronage pour le moins surprenant de ce même Denis Sassou-Nguesso, pourtant connu pour financer avec l'argent public le développement des paradis fiscaux, son patrimoine immobilier et des dépenses somptuaires (de son fils...) sans oublier les 3 000 assassinats qui lui sont imputés lors de sa première dictature (1979-1991) et les massacres qu'il a fomentés pour reprendre le pouvoir et s'y maintenir en 1998-99. L'un des plus connus, dit "des disparus du Beach" aurait fait plus d'1 millier de victimes. Niant, depuis, la réalité de celui-ci, malgré les poursuites engagées en France et au Congo, il a tout dernièrement interdit la commémoration organisée à Brazzaville par la FIDH pour rendre hommage aux victimes alors même que se tenait dans la ville la 42ème session de la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples (CADHP)...

C'est pourquoi nous pensons qu'au-delà du Congo, cette invitation honteuse interpelle toute la communauté internationale et surtout les peuples africains. Aussi, nous pensons saisir cette opportunité pour ouvrir une discussion autour cette question environnementale en Afrique. Il est vrai que tout le monde ne connaît pas l'Afrique en profondeur pour en percevoir l'ampleur des problèmes mais cela n'illégitime pas une réflexion sur la façon de les aborder.

En nous plaçant dans l'objectif d'ouverture constructive qui est sans doute celle du Forum Mondial du Développement Durable et de ses organisateurs, ce que l'on peut regretter le plus, c'est bien la présence d'un dictateur irrespectueux des droits de l'homme et de l'environnement à une telle tribune. Denis Sassou-Nguesso n'est en effet pas la bonne personne pour venir parler de la question environnementale en Afrique.

A vrai dire, la présence de Denis Sassou-Nguesso à cette tribune s'apparente à un mélange du genre. C'est comme si l'on faisait appel à un pédophile pour venir parler de la défense des « droits de l'enfant ». Nous pensons que quand on est face à cause aussi noble comme celle de l'environnement, on doit faire attention au porteur de message. Certes nous cherchons tous des voies pour faire avancer les choses étant donné l'urgence écologique qui est aujourd'hui unanimement reconnue au niveau planétaire et que cette recherche de solutions va au-delà des personnes aujourd'hui directement concernées, mais ne fut-ce que pour des raisons d'éthique morale et écologique, nous ne pouvons pas nous permettre d'offrir cette tribune à un homme qui est aux antipodes de la question environnementale. Un débat sur le développement et l'environnement en Afrique mérite la présence de personnalités africaines beaucoup plus respectables et soucieuses de la question écologique comme la « prix Nobel 2004 », la Kényanne Wangari Maathai ou d'autres.

En trente ans de pouvoir sans partage, Denis Sassou-Nguesso, n'a en effet, jamais rien proposé sur la gestion de ressources naturelles dans son pays (la lutte contre la déforestation, la question de la pollution marine et pétrolière, le co-développement, la politique de santé, l'éducation, les mouvements migratoires...). Personne, y compris parmi ceux des membres de son gouvernement qui prendront part à ses côtés à ce Forum, n'est en réalité en mesure aujourd'hui de nous dire quels sont ses objectifs, quelles sont ses priorités et quels sont les moyens qu'il entend mettre en œuvre pour faire avancer l'Afrique sur cette question.

En tous cas sans vouloir mettre en doute le sérieux des organisateurs de ce Forum et le sincère désir de tous ceux qui œuvrent au sein du Forum Mondial du Développement Durable de faire progresser l'Afrique, ce qui nous dérange c'est ce mélange du genre. La noblesse de la question environnementale nous impose une éthique morale, sociale, voire politique et nous recommande tous de dénoncer avec force cette honteuse invitation du dictateur congolais au Sénat français. Que n'entendrions-nous pas si Poutine, Musharaf ou le chef de la junte birmane était invité à cette tribune ?

Bienvenu MABILEMONO

Dans la même rubrique :

- **Denis Sassou-NGuesso est l'invité d'honneur du 5ème Forum du développement durable au Sénat français**-2007-11-17 12:18:53
- **ZIMBABWE: Les fermiers blancs forment un pourvoi devant la SADC**-2007-11-14 11:47:49
- **Le Commonwealth menace de suspendre le Pakistan**-2007-11-13 01:42:23
- **De l'étranger, l'opposant congolais Bemba appelle son parti à l'unité** -2007-11-09 13:47:10
- **Jean-Pierre Bemba en visite « privée » en Belgique depuis plusieurs jours** -2007-11-08 15:28:29
- **L'esclavage post-moderne : Quand la France vole au secours de l'arche de Zoé** -2007-11-04 23:44:16

Imprimer cette page



- Accueil
- La Une
- Horizons
- Interview
- Politique
- Nation
- Femme & Famille
- Société
- Economie
- Culture
- Sports
- International
- Contacts

Dernière minute : | vendredi 16 novembre 2007 à 00:00:00 La 8ème Région militaire affirme que l'attaque de Mugunga a été [+ d'articles](#)

Bienvenue, nous sommes le Lundi 19 novembre 2007

[Ajouter dans les favoris](#)



Web dans www.lerevelateur.net

Santé | En solidarité avec les victimes

Des ONG des Droits de l'homme dénoncent l'absence d'impact de la loi sur la répression des violences sexuelles en RDC

Le Révélateur | Nation |

vendredi 16 novembre 2007 à 00:00:01 0 réaction(s)



Depuis la promulgation de la loi sur la répression des violences sexuelle en RDC au mois de juillet 2006, les crimes des violences sexuelles restent banalisés, le constat a été fait jeudi 15 novembre par la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme ensemble(FIDH) avec l'Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme (ASADHO), la Ligue des Electeurs et le Groupe Lotus (GP), lors de la tenue d'une journée de solidarité en faveur des victimes des violences sexuelles en RDC.

Des crimes sans inquiétudes

Selon les responsables ces associations des droits de l'homme, l'impunité au pays dont bénéficient les auteurs des actes des violences sexuelles a contribué énormément à la croissance du taux de cas des violences sexuelles. " Les crimes sexuels sont des crimes contre l'humanité, nous ferons tout ce qui est à notre pouvoir pour pouvoir assisté les femmes qui ont été violentées au quotidien ; le drame de ce pays c'est l'impunité ils y a plusieurs acteurs des violences qui n'ont jamais été inquiétés par la justice, il ne pas possible qu'aujourd'hui qu'on ne réagisse pas face à tout ces violences", a expliqué Souhayr Belhassen, présidente de FIDH.

Allant de la période de septembre 2006 à septembre 2007 au moins 209 victimes des violences sexuelles ont été enregistrées dans un hôpital de la ville de Kinshasa pour des soins appropriés en majorité de sexe féminin dont l'âge va de 6 mois à 55 ans. "J'ai été violé après des menaces d'être tuer à couteau quand je revenais de l'école par un vieux du quartier âgé de 46 ans à Matete", a témoignée une fillette de 10 ans victimes des violences sexuelles. "Il m'a enfermé dans sa maison pendant trois jours" poursuit elle en pleurant.

Face à cette situation les ONG ont pris l'engagement de saisir à travers des plaidoyers les autorités politiques, judiciaires, le parlement ainsi la communauté internationale pour mettre fin à l'impunité par rapport aux violences sexuelles en RDC.

Munor Kabondo

Il (elle) en voulait, il (elle) a réussi

» Jules Kalombo se réjouit de son nouveau métier [\[mardi 13 novembre 2007 à 00:00:00\]](#)

» Mamy Lor Kitete Omba réalise son rêve [\[mardi 30 octobre 2007 à 00:00:00\]](#)

» Ingénieur François Lufuluabo : "La réparation des téléphones est un domaine de recherche " [\[vendredi 26 octobre 2007 à 00:00:00\]](#)

» Le chanteur de Dieu, Kool Matope : "La musique est un art" [\[mardi 16 octobre 2007 à 00:00:00\]](#)

» Didier Mampasi : "la phytothérapie n'est pas le fétichisme" [\[mardi 09 octobre 2007 à 00:00:00\]](#)

Le poids de l'opinion

» Que pensez-vous du projet des députés de la majorité de modifier la constitution pour permettre au président de siéger au Conseil Supérieur de la magistrature ? [\[vendredi 16 novembre 2007 à 00:00:00\]](#)

» Quel sort peut-on réserver au ministre de l'Enseignement supérieur et universitaire qui a fait rosser des journalistes ? [\[vendredi 09 novembre 2007 à 00:00:00\]](#)

» RDC: Selon un aveu d'un Haut cadre de la Monuc : No Nkunda, No Job [\[mardi 30 octobre 2007 à 00:00:00\]](#)

» Quels sont les points qui risquent de mettre en mal la mise en œuvre de la décentralisation ? [\[mardi 09 octobre 2007 à 00:00:01\]](#)

» Que proposez-vous pour qu'enfin la vraie rentrée scolaire ait lieu ? [\[vendredi 05 octobre 2007 à 00:00:00\]](#)

Dépêches

» Une érosion détruit la route Mbuji Mayi et Mwene-Ditu [\[vendredi 16 novembre 2007 à 00:00:00\]](#)

» Hausse de prix des produits de première nécessité depuis août à Obiatuku [\[vendredi 16 novembre 2007 à 00:00:00\]](#)

» L'évacuation partielle d'une île contestée du lac Albert [\[vendredi 16 novembre 2007 à 00:00:00\]](#)



1. Sélectionnez une séquence

International

2. Sélectionnez un fil de dépêche

- DH International
- Afp/Reut./ Afrique
- Afp/Reut./ Asie/Pacifique
- Afp/Reut./ Europe
- Afp/Reut./ Org. Int.

3. Cliquez sur une dépêche

DH International

Au moins 71 morts dans des inondations en Papouasie Nouvelle-Guinée 10h27

Indépendance du Kosovo: les Européens appellent Thaci à la prudence 10h08

Afghanistan: un kamikaze arrêté en montant dans un bus de l'armée 09h22

Les baleiniers nippons feraient mieux de rester chez eux (PM néo-zélandaise) 08h42

Utme rencontre Olmert-Abbas lundi à Jérusalem avant la réunion d'Annapolis 06h54

Ogaden : "beaucoup" de civils tués par l'armée selon les rebelles 18.11.07 | 23h25

Présidentielle libanaise: Damas et Amman pour une solution de compromis 18.11.07 | 18h59

La FIDH indignée face à l'ampleur des viols et à l'impunité en RDC

AFP 16.11.07 | 19h28

La présidente de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) s'est indignée vendredi à Kinshasa de l'ampleur des violences sexuelles en République démocratique du Congo (RDC) et de l'impunité dont jouissent les violeurs, au cours d'un point presse.

"Nous dénonçons les crimes massifs commis aussi bien par des éléments de l'armée congolaise que par des miliciens contre les populations, particulièrement dans l'est du pays", a déclaré Souhayr Belhassen.

"Nous sommes venus exprimer notre solidarité avec les victimes des crimes parmi les plus odieux qui soient, le viol et les autres formes de violences sexuelles", a poursuivi la présidente de la FIDH, venue célébrer une "journée de solidarité avec les victimes de crimes sexuels en RDC".

"C'est l'occasion pour la FIDH de crier son indignation, alors qu'une nouvelle fois, les viols, utilisés comme une véritable arme de guerre, d'appropriation et de conquête territoriale, se multiplient par milliers dans l'est du Congo", a-t-elle martelé.

Depuis des années, bandes armées locales et étrangères sèment la terreur dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu, où ont été enregistrés 60% des plus de 43.000 cas de violences sexuelles répertoriés entre 2004 et 2006 en RDC, selon l'ONU.

Depuis près de trois mois, le Nord-Kivu est le théâtre de violents affrontements impliquant l'armée régulière et des soldats insurgés, mais aussi des miliciens locaux Maï Maï et des rebelles hutus rwandais.

Les violences, notamment sexuelles, à l'encontre des civils se sont multipliées, jusque dans les camps de déplacés du Nord-kivu où une quarantaine de viols ont été recensés en un mois.

Mme Belhassen a interpellé les autorités congolaises, dénonçant l'absence d'"application effective" de la loi sur la répression des crimes sexuels promulguée en juillet 2006 et le fait que le projet de loi sur la coopération avec la Cour pénale internationale n'ait "pas encore été examiné par le Parlement".

La FIDH a exigé une répression "systématique et exemplaire" des auteurs de ces crimes et plaidé pour un soutien à la justice, estimant que la "résurgence de viols massifs" était "symptomatique de l'incapacité du système judiciaire et de l'impunité qui en découle".

Elle a demandé que les prisons soient "réformées", les magistrats "formés" et "respectés", y compris dans leur intégrité physique.

De son côté, le directeur exécutif de la FIDH, Antoine Bernard, a estimé que la situation des violences sexuelles en RDC était actuellement "la plus grave au monde".

Il a préconisé que le renforcement de la justice en RDC soit considéré comme "la priorité numéro un" du gouvernement, mais aussi de toute la communauté internationale et des partenaires qui veulent soutenir ce pays.

En RDC, moins de 10% des femmes violées bénéficient d'une assistance judiciaire. En moyenne, une femme est violée par quatre hommes. L'âge des victimes varie de "3 mois à 78 ans", selon l'ONU.

bbos/sb/ab



LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.com

N° 2744 du Vendredi 16 Novembre 2007 - 55^{ème} Année - Siège social: Rd Lyatney - Brazzaville - B.P. 2080
 CONGO - 500 F.CFA - FRANCE - 1,5 Euro - Tel: (242) 500 77 44 / 500 27 60 / 566 39 69 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Editorial

Une autre attitude sur les disparus du beach

En marge de la tenue, à Brazzaville, de la 42^{ème} session ordinaire de la commission africaine des droits de l'homme et des peuples, la F.i.d.h (Fédération internationale des ligues des droits de l'homme) a demandé aux autorités congolaises l'autorisation d'organiser une cérémonie au débarcadère fluvial de Brazzaville, en mémoire des disparus du beach. L'autorisation a été accordée, mais, au dernier moment, à la grande surprise des responsables de cette O.n.g, tout a tourné au vinaigre. Non seulement la cérémonie de recueillement qu'ils voulaient organiser a été interdite mais, encore, le gouvernement a prêté à la F.i.d.h l'intention de vouloir troubler l'ordre public, en envisageant une telle manifestation.

Ce revirement des autorités nationales traduit, sans doute, le peu d'intérêt accordé aux droits de l'homme dans le pays et, surtout, le fait que les disparus du beach constituent toujours, un sujet qui heurte, même après le procès de Brazzaville. Comment peut-on interdire la commémoration des victimes d'un drame dont les faits ont, pourtant, été reconnus par la justice nationale, même si le nombre des victimes a été revu à la baisse? L'Etat n'a-t-il pas été condamné à indemniser les ayants droit, en dépit du fait que les présumés coupables ont, tous, été blanchis? Au-delà de la polémique sur les procédures judiciaires, en France et au Congo, n'est-ce pas le devoir de mémoire qui devient le dénominateur commun à toutes les parties, devant une telle tragédie qui a englouti des vies innocentes? Mesure-t-on la profondeur de la douleur des familles dont les victimes n'ont pas de sépultures? Que peut représenter une indemnisation financière, quand on ne peut même pas faire le deuil d'un être cher qu'on perd dans ces conditions?

Dès lors que notre justice n'a pas conclu à un lieu dans cette affaire, reconnaissons plutôt que ces faits dramatiques se sont produits sur le sol national. L'attitude des pouvoirs publics sur les disparus du beach de Brazzaville ne devrait plus être dictée par la seule controverse avec les O.n.g.s des droits de l'homme sur la relance ou non de la procédure française. Ces victimes, ce sont des Congolais, comme bien d'autres d'ailleurs, dans les conflits armés d'origine politique qui ont déchiré notre communauté nationale, depuis le commencement de l'ère démocratique.

Le devoir d'une nation qui a un sens profond du respect des morts, c'est d'honorer leur mémoire. A l'inverse, mépriser les victimes ne peut que pousser leurs familles à chercher justice ailleurs. C'est une réaction tout à fait humaine, car l'injustice favorise, toujours, l'esprit de vengeance. Et dans une telle spirale, c'est le sentiment d'appartenance à une nation qu'on contribue à détruire. Qui en a intérêt?

Joachim MBANZA

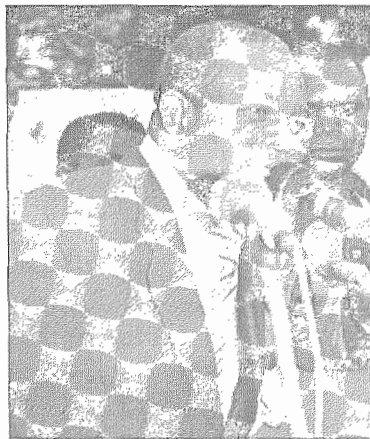
42^{ème} session ordinaire de la commission africaine des droits de l'homme et des peuples

«Le respect des droits de l'homme est une conquête de tous les jours»

Le premier ministre Isidore Mvoubala a présidé la cérémonie d'ouverture.
(Page 3)



A.r.d (Alliance pour la République et la démocratie)

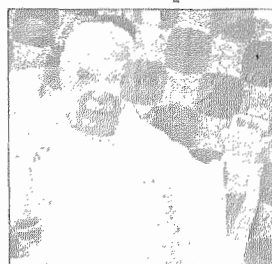


Clément Mierassa passe au crible le discours du chef de l'Etat

Et dresse un tableau préoccupant de l'état de la nation.
(P.5)

Paroisse Saint-Jean-Bosco de Tié-Tié (diocèse de Pointe-Noire)

Un forage pour soulager les populations en eau potable



Père Miguel Olaveri à l'inauguration du forage

(P.9)

Congo - Club de Londres

Signature d'un accord de réduction de la dette commerciale extérieure du Congo (P.3)

Diabes-Noirs, vainqueur de la Coupe de la presse sportive

En match comptant pour la dernière journée du groupe B du championnat national de football, à Brazzaville, Diabes-Noirs a eu raison d'Étoile du Congo, sur le score de 2 buts à 0. Et, du coup, les «Jaune et noir» ont remporté le trophée mis en jeu par l'A.j.s.s (Association des journalistes de sports du Congo), à l'occasion de la célébration de la Journée annuelle de la presse sportive. Nous y reviendrons dans notre prochaine édition.

Nos packs Nokia. Le bon choix.



Offrez-vous cette affaire en or

= 20.000 FCFA

Voir en dernière page

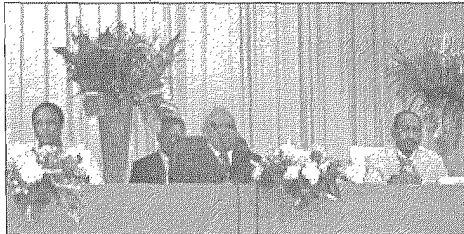


www.nokia.com

42^{ème} session ordinaire de la commission africaine des droits de l'homme et des peuples

«Le respect des droits de l'homme est une conquête de tous les jours»

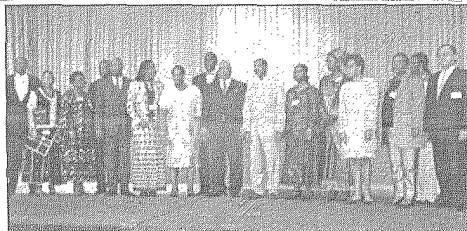
Brazzaville, la capitale du Congo, abrite, du 15 au 28 novembre 2007, la 42^{ème} session ordinaire de la commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Une première en Afrique centrale. L'ouverture officielle des travaux de cette session a eu lieu jeudi 15 novembre, dans la salle des congrès du palais du parlement, sous le patronage du premier ministre, Isidore Mvoubia, en présence des membres du gouvernement, du président de la commission africaine des droits de l'homme, Yasser Ahmed El Hassan, de nombreux dirigeants locaux et des membres du corps diplomatique, ainsi que des représentants des organisations internationales. Cette session se déroule sous le signe du 20^{ème} anniversaire de la création de la commission africaine des droits de l'homme et des peuples.



Le premier ministre (au milieu) à l'ouverture des travaux.

P lusieurs allocutions ont été prononcées, au cours de cette cérémonie, parmi lesquelles celle du président de la commission africaine des droits de l'homme, du représentant des Etats membres de l'Union africaine et de la représentante de la commission de l'Union africaine. La plupart des intervenants ont relevé que le bilan des vingt ans d'existence de la commission africaine des droits de l'homme et des peuples est satisfaisant. Ils ont, par ailleurs, mis l'accent sur les valeurs de démocratie et de bonne gouvernance dans les Etats africains, avec pour objectif de promouvoir et contribuer à la paix et au respect des droits de l'homme.

rien n'a plus de valeur sur terre qu'une vie humaine et que toute vie humaine, aussi insignifiante soit-elle, a plus de valeur que toute autre chose, a-t-il dit. Le premier ministre congolais a souhaité que cette session constitue une occasion de plus pour manifester l'engagement de nos Etats respectifs dans la promotion et la protection des droits de l'homme.



Les commissaires ayant prêté serment et quelques officiels.

Ouvrant les travaux de cette 42^{ème} session, le premier ministre, Isidore Mvoubia, a donné le sens profond des droits de l'homme. «En 1945, lorsque les dirigeants du monde, par la charte de l'Organisation des Nations unies, avaient pris la résolution de préserver les générations futures du fléau de la guerre qui a infligé d'indicibles souffrances à l'humanité et, en même temps, proclamé leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, ils voulaient perpétuer un fait majeur, une vérité intangible, à savoir:

«C'est dans cet élan qu'il a plaidé pour la vulgarisation de la charte africaine des droits de l'homme qui demeure méconnue de la majorité des Africains. «Depuis sa création, en 1987, la commission africaine des droits de l'homme et des peuples joue, sur le continent, un rôle indéniable dans la promotion et la protection des droits de l'homme et des peuples, en

application des dispositions de la charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Cependant, force est de constater qu'une majeure partie des populations africaines ignorent l'existence de cette charte. Il nous est, donc, permis de penser que, dans notre mission de promouvoir les droits fondamentaux de l'homme et des peuples en Afrique, le rôle que doit jouer la commission africaine des droits de l'homme et des peuples devra passer par la vulgarisation de cet important

bleau de la situation des droits de l'homme dans son pays. «Notre pays, pour sa part, sous l'impulsion du président Denis Sassou Nguesso, traduit, chaque jour, dans les faits, une volonté politique forte consistant à placer le respect des droits fondamentaux de l'homme au centre de l'action du gouvernement. En effet, la Constitution du 20 janvier 2002 a, de façon originale, intégré tous les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme dûment ratifiés par le Congo. La commission nationale des droits de l'homme, organe constitutionnel, s'occupe, effectivement, du suivi, de la promotion et de la protection des droits de l'homme. C'est, également, dans la manifestation de cette volonté politique qu'il a été créé, au sein du gouvernement, un ministère de la justice, en charge des droits humains. Mais, nous savons que le chemin qui conduit à l'Etat de droit est long et tortueux. C'est en cela que le respect des droits de l'homme est une conquête de tous les jours. C'est pourquoi, nous nous réjouissons des progrès que nous avons obtenus dans ce domaine», a-t-il dit. Avant de terminer son discours, Isidore Mvoubia a exprimé son souhait de voir la 42^{ème} session de la commission africaine des droits de l'homme et des peuples orienter ses travaux «dans la problématique du droit au développement, en mettant le droit à la santé et la protec-

tion de la femme et de l'enfant au cœur de la présente session. La préservation de l'environnement, le phénomène de déversement des déchets toxiques en provenance des pays du Nord qui considèrent l'Afrique comme un dépot, la protection des droits fondamentaux des peuples autochtones, des groupes minoritaires et autres groupes vulnérables devraient, entre autres, faire l'objet de vos échanges», a-t-il indiqué. Il faut souligner qu'avant la fin de cette cérémonie, cinq commissaires de l'Union africaine, parmi eux un ancien, ont prêté serment. Il s'agit de Mmes Catherine Dupe Atoki (Nigeria), Soyata Maïga (Mali), Zainabou S. Kayitesi (Rwanda), Angela Melo (Mozambique) et M. Yengng Kam John Sik Yuen (île Maurice). Pendant deux semaines, Brazzaville est la capitale africaine des droits de l'homme et l'issue des travaux indiquera ce qui va distinguer le rendez-vous de la capitale congolaise.

Déclaration du Bureau exécutif national de Force Citoyenne

La 42^{ème} session de la Commission africaine des droits de l'homme qui se tient à Brazzaville, coïncide avec un fait qui défraie, depuis plusieurs semaines, l'actualité africaine et internationale. En effet, une O.n.g, dite des droits de l'homme, a tenté d'organiser une déportation d'enfants tchadiens à destination de l'Europe.

Constatant, depuis, le silence complice et assourdissant des O.n.gs dites des droits de l'homme, telles que la F.i.d.h et leurs succursales africaines, Force Citoyenne exige que la Commission africaine des droits de l'homme ainsi que les O.n.gs présentes à Brazzaville condamnent cet acte odieux qui s'apparente à une traite négrière des temps modernes.

Force Citoyenne dénonce le mutisme du congrégat des O.n.gs donneuses de leçons aux pays africains, mais qui, en réalité, font partie d'un plan concerté de déstabilisation des Etats africains.

Au nom de l'universalité des droits de l'homme et des peuples, Force Citoyenne appelle les peuples africains à se décomplexer face à cette rhétorique droit de l'homme de culpabilisation systématique des pays africains dont l'histoire a été écrite dans un viol gigantesque de leurs droits et libertés.

Force Citoyenne demande aux peuples africains de faire preuve d'une grande vigilance, face à ces industriels conquérants des droits de l'homme au service d'intérêts obscurs.

Fait à Brazzaville, le 13 novembre 2007

Le Bureau Exécutif National

tion de la femme et de l'enfant au cœur de la présente session. La préservation de l'environnement, le phénomène de déversement des déchets toxiques en provenance des pays du Nord qui considèrent l'Afrique comme un dépot, la protection des droits fondamentaux des peuples autochtones, des groupes minoritaires et autres groupes vulnérables devraient, entre autres, faire l'objet de vos échanges», a-t-il indiqué. Il faut souligner qu'avant la fin de cette cérémonie, cinq commissaires de l'Union africaine, parmi eux un ancien, ont prêté serment. Il s'agit de Mmes Catherine Dupe Atoki (Nigeria), Soyata Maïga (Mali), Zainabou S. Kayitesi (Rwanda), Angela Melo (Mozambique) et M. Yengng Kam John Sik Yuen (île Maurice). Pendant deux semaines, Brazzaville est la capitale africaine des droits de l'homme et l'issue des travaux indiquera ce qui va distinguer le rendez-vous de la capitale congolaise.

Alain Patrick MASSAMBA

Congo - Club de Londres

Signature d'un accord de réduction de la dette commerciale extérieure du Congo

Le Congo vient de bénéficier d'un allègement de sa dette commerciale extérieure auprès du Club de Londres. La dette qui était de deux milliards de dollars (environ 1.197 milliards de francs Cfa) a été réduite à 500 millions de dollars (soit 278 milliards de francs Cfa). L'annulation concerne donc le montant de 927 milliards de francs Cfa, soit un taux d'annulation de l'ordre de 80%. Le reste de cette dette sera payé pendant 22 ans, avec un différé de 5 ans à des taux d'intérêt concessionnels à 4% l'an pour les dix premières années et à 6% après la deuxième année.

La signature de l'accord relatif à cet allègement a eu lieu, jeudi 15 novembre 2007, au siège de la Banque centrale, à Brazzaville entre le ministre de l'économie, des finances et du budget, Pacifique Issoïbeka, et le président du comité de coordination des banques privées du Club de Londres, Thierry Desjardins, chef de la délégation.

Pour le ministre Pacifique Issoïbeka, «cet événement représente un caractère exceptionnel. Il est rare que le Club de Londres accepte de procéder à la signature d'un accord de restructuration de dette dans le pays débiteur». En effet, la délégation du Club de Londres est venue à Brazzaville, capitale du pays débi-

teur, procéder à la signature de l'accord de réduction de dette. C'est autant dire que les relations entre le pays et cette structure qui gère la dette privée, sont au beau fixe, après de longues négociations, qui n'ont pas manqué de connaître des hauts et des bas.

Expliquant la réussite de cet accord, le ministre Issoïbeka a déclaré que celui-ci est l'aboutissement des efforts que le gouvernement a entrepris, pour assainir la situation économique et financière du pays, laquelle a été fortement compromise par les troubles sociopolitiques que nous avons connus. Ces efforts ont concerné d'abord la reconstruction des infrastructures économiques et sociales, ain-

(Suite en page 5)

ETUDIEZ AU MAROC OU AU SENEGAL ET DECROCHEZ LES PRESTIGIEUX DIPLOMES DE NOS PARTENAIRES FRANÇAIS

escem Groupe Ecole Supérieure de Commerce et de Management Tours-Poitiers

UNIVERSITE D'ANGERS

UNIVERSITE INTERNATIONALE

Groupes Sup de Co La Rochelle

- Bachelor en Administration des Affaires**
Bac + 3: En double diplomation avec le Groupe Sup de Co La Rochelle
Lieux de Formation au Maroc ou au Sénégal
Possibilité de passer la 3^{ème} année en France
- Master en Science de Gestion**
OPTION MARKETING OPTION FINANCE
Bac +5: En double diplomation avec le Groupe Ecole Supérieure de Commerce et de Management Tours-Poitiers (ESCEM)
Admission en M1 pour les Bac + 3 en M2 pour les Bac + 4
Lieux de formation au Maroc ou au Sénégal
- Master en Management de Projets**
Bac +5: En double diplomation avec ISTIA/Université d'Angers
Master 1^{ère} année M1: Formation au Maroc ou au Sénégal
Master 2^{ème} année M2: Formation au Maroc

MAROC-SENEGAL-MALMAURITANIE-COTE D'IVOIRE-BURKINA FASO-GUINEE-CAMEROUN-CONGO-GABON

DAKAR: ROUTES DES ALMADIES TEL: (221) 33 820 24 80 / 76 287 41 87
CASABLANCA: 66, Bd de L'ATLANTIDE POLO (PAR AV. NADOR) TEL: (212) 22 60 00 04
REGLEMENT AU CONGO: HEC BRAZZAVILLE 67, AV. GÉNÉRAL DE GAULLE, PLATEAU CENTRE VILLE TEL: 678 95 02 / 539 58 16

www.universiteinternationale.com

F.i.d.h (Fédération internationale des ligues des droits de l'homme)

Une table ronde à Brazzaville sur les disparitions forcées en Afrique

En prélude de la 42ème session ordinaire de la commission africaine des droits de l'homme et des peuples, la F.i.d.h (Fédération internationale des ligues des droits de l'homme), a organisé, mardi 13 novembre 2007, au palais du parlement, à Brazzaville, une table ronde sur les disparitions forcées en Afrique. Celle-ci s'est déroulée sous le patronage de Sidiki Kaba, président d'honneur de la F.i.d.h, en présence de nombreux responsables des O.n.g.s des droits de l'homme, dont Roger Bouka Owoko, président de l'O.c.d.h (Observatoire congolais des droits de l'homme).



Me Sidiki Kaba.

Au cours de cette table ronde, Antoine Bernard, directeur exécutif, a tout d'abord présenté la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, qui a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies, le 20 décembre 2006 et qui est ouverte à la signature à Paris, depuis le 7 février 2007. Cette Convention, qui est un nouvel instrument des droits de l'homme, en terme de promotion, de sensibilisation de l'opinion sur l'existence d'un mécanisme onusien de protection des droits de l'homme, a été déjà signée par 69 pays parmi lesquels le Congo-Brazzaville.

(Front islamiste du salut) au gouvernement algérien. M. Vincent Niamankessi, pour le comité des parents des disparus du beach, a témoigné sur les disparus du beach de Brazzaville, en exprimant ce que ressentent les parents, jusqu'à ce jour, après la saga politico-judiciaire que nous avons connue ces derniers temps autour de cette affaire.

Pour sa part, l'O.c.d.h (Observatoire congolais des droits de l'homme) qui a appuyé les familles des disparus du beach, a évoqué le combat judiciaire mené par son organisation, en exprimant sa déception sur le jugement rendu par la justice congolaise.

Mais, il a reconnu que le procès de Brazzaville a eu le mérite de reconnaître et d'officialiser l'existence du phénomène des disparitions forcées au Congo. Il a, ensuite, exprimé son amertume devant l'impunité consacrée dans le pays, parce que le gouvernement a reconnu les crimes, mais les auteurs ne

sont pas connus. Au cours de cette table ronde, Me Sidiki Kaba, ancien président de la F.i.d.h et actuellement président d'honneur de cette organisation, a indiqué comment la F.i.d.h, avec son groupe d'action judiciaire, accompagne les victimes, les familles et les organisations nationales dans ce combat sur les disparitions forcées. Mme Reine Alapini, de nationalité béninoise, commissaire de la commission africaine des droits de l'homme et des peuples, qui a le mandat de rapporteur sur les défenseurs des droits de l'homme, a représenté Mme Souhayr Belhassen, présidente de la F.i.d.h. Elle a dit, avec beaucoup d'émotion, ce qu'elle ressentait en suivant cette table ronde. Elle a souligné «la nécessité, pour les or-

ganisations de la société civile, d'être solidaire dans ce combat pour que cesse ce crime odieux de disparitions forcées en Afrique. Elle a, par ailleurs, relevé le fait qu'en suivant cette table ronde, son mandat va être beaucoup plus accru, parce qu'il y a des problèmes qui restent pendants auxquels il faut donner des réponses. Et la première réponse s'associe à notre combat pour que les choses essaient de bouger, dans le sens de la manifestation de la vérité».

A l'issue de cette table ronde, toutes les questions débattues ont fait l'objet d'un échange fructueux et franc entre les parents des disparus et les participants, ce qui a permis d'éclairer la lanterne des uns et des autres.

M.M.

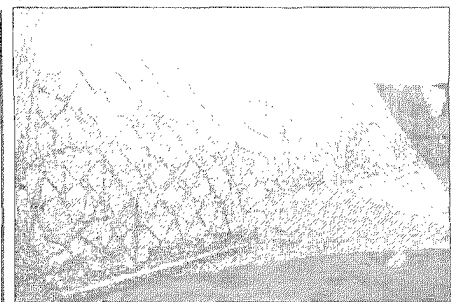
Sotelco (Société des télécommunications du Congo)

La fin du cauchemar pour les abonnés du téléphone fixe à Pointe-Noire

La Sotelco (Société des télécommunications du Congo), notre opérateur téléphonique national, connaît, depuis le mois de mai 2007, un arrêt brutal de son central de Pointe-Noire. La foudre serait à l'origine de cette catastrophe qui pénalise les abonnés de la ville océane, à l'usage du téléphone et du fax. Cette situation a réduit presque de moitié, les capacités économiques de la Sotelco à Pointe-Noire. Le gouvernement de la République, informé de cet incident malheureux, a dégagé les moyens financiers nécessaires, pour le remplacement du central en cause qui rappelle le vieil estive de presque vingt ans.



Le directeur de cabinet David-Martin Obami et l'équipe du projet couverture nationale de télécommunication.



Équipement du nouveau central téléphonique de la Sotelco.

Le nouveau central, acquis avec le concours d'une société chinoise, a été acheminé à Pointe-Noire, mercredi 7 novembre 2007. Gabriel Entcha-Ebia, ministre des postes et télécommunications, chargé des nouvelles technologies de la communication, a dépêché, sur les lieux, son directeur de cabinet, David-Martin Obami, assisté de l'équipe du projet de couverture nationale près la Délégation générale des grands travaux, pour superviser le retrait de l'ancien central et l'entreposage du nouveau. Il est prévu, également, à Pointe-Noire, la formation d'imprégnation sur site, des cadres de la Sotelco. Le but étant de permettre aux cadres de cette entreprise d'acquiescer la maîtrise des nouvelles technologies appliquées aux domaines des télécommunications et sans doute de préparer la Sotelco à la concurrence. Désormais, les abonnés de Pointe-Noire vont retrouver l'usage du téléphone fixe et du fax, grâce aux efforts du gouvernement.

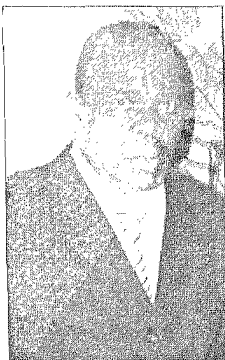
M.M.

A.r.d (Alliance pour la République et la démocratie)

Clément Mierassa passe au crible le discours du chef de l'Etat

Réagissant au discours sur l'état de la nation prononcé par le président de la République, Denis Sassou Nguesso, samedi 26 octobre 2007, au palais du parlement, le président de l'A.r.d (Alliance pour la République et la démocratie), une plateforme de l'opposition, Clément Mierassa est monté au créneau dans une conférence de presse, mercredi 14 novembre dernier, à l'hôtel Le Méridien, à Brazzaville. Selon lui, le discours du président de la République est totalement déconnecté du vécu quotidien des Congolais et il pense que l'heure est à l'alternance démocratique. C'était en présence des responsables des partis membre de cette plate-forme politique.

Clément Mierassa n'a pas mis des gants pour critiquer le message du président de la République. Dans un document de sept pages, il réagit, point par point, à ce message qu'il considère comme «un non événement», comme du «déjà entendu». Quelques extraits de son propos.



Clément Mierassa

Le pouvoir a opéré un véritable coup d'Etat électoral

Le refus du gouvernement de promouvoir une loi électorale conforme à la Constitution, de réaliser un découpage électoral légal, d'effectuer un recensement administratif consensuel, pour déterminer un corps électoral transparent et des listes électorales fiables, la mise en place unilatérale d'une commission

électorale monolithique et partisane, tout cela ne relève pas des insuffisances techniques, mais bel et bien d'une

volonté politique clairement manifestée par le gouvernement d'organiser des élections au pas de charge, d'opérer un passage en force dans le dessein d'obtenir une majorité parlementaire à l'Assemblée, majorité qu'il n'aurait certainement pas obtenue si les élections étaient transparentes. Le pouvoir n'a pas commis des erreurs techniques, il a opéré un véritable coup d'Etat électoral. Le ministre Ibovi a exécuté la stratégie électorale élaborée au plus haut niveau de l'Etat. Il ne s'est nullement agi d'insuffisance technique.

Qu'a-t-on fait d'énormes sommes d'argent des budgets passés?

Pour démontrer que «La Nouvelle Espérance», son programme électoral est en marche, le président de la République a égrené ses réalisations depuis 2003. Rappelons que le président Denis Sassou Nguesso est au pouvoir depuis 23 ans et que le Congo n'a jamais eu autant d'argent que maintenant. En effet, de 2003 à 2007, le Congo a engrangé, officiellement, au titre du budget de l'Etat, plus de 6.000 milliards de francs Cfa. Lorsque l'on sait que les infrastructures réalisées dans le cadre de la municipalisation accélérée ont coûté tout au plus 400 milliards de

francs Cfa, à raison de 104 milliards pour le Kouilou, 75 pour la Likouala, 100 pour le Niari et 100 pour la Cuvette, on peut se poser la question de savoir qu'a-t-on fait des énormes sommes d'argent des budgets 2003 (828,2 milliards), 2004 (883,4 milliards), 2005 (1991,417 milliards), 2006 (1921,851 milliards), 2007 (1375,907 milliards) de francs Cfa?

En tout cas, avec ces sommes, on aurait pu faire 20 fois ce qui a été fait à ce jour et donner un autre visage au Congo, surtout que depuis 2003 jusqu'à 2007, le prix du baril de pétrole ne fait que croître et les excédents pétroliers dépassent, pour cette période, les 1.000 milliards de francs Cfa...

Comment, dans un pays qui a choisi pour stratégie de développement, la lutte contre la pauvreté, on a pu donner la priorité à la construction d'un mausolée Pierre Savorgnan De Brazza, pour un coût dépassant les 12 milliards de francs Cfa, alors que le C.h.u de Brazzaville se trouve dans un état de délabement très avancé et de ce fait incapable de répondre aux attentes des Congolais? Comment expliquer, malgré les sommes colossales englouties dans la construction de l'usine à gaz, à Pointe-Noire, et de la centrale thermique à Brazzaville, que les populations de ces

(Suite en page 14)

(Suite de la page 3)

si que la restauration du fonctionnement régulier de l'Etat et des institutions démocratiques. Ils ont, ensuite, porté sur la négociation des accords avec la communauté financière internationale, pour nous accompagner dans le processus de reconstruction de notre économie... La République du Congo a signé en décembre 2004, un accord de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (F.r.p.c). La mise en œuvre réussie de ce programme a permis au Congo d'accéder, en mars 2006, au point de décision de l'Initiative pays pauvres très endettés. Ce qui nous a donné droit aux allègements de dette prévus par cette initiative».

A son tour, le président du comité de coordination des

banques privées du Club de Londres, Thierry Desjardins, chef de la délégation, a signifié que «cet accord est intervenu à la base de la confiance, pour permettre au Congo, de viabiliser sa dette et la rendre soutenable, pour dégager des ressources supplémentaires pour la réduction de la pauvreté, notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation, du logement, de l'eau, de l'électricité et de l'assainissement».

Signalons qu'à la fin de la cérémonie de signature de l'accord, la délégation du Club de Londres a donné une conférence de presse, pour éclairer l'opinion nationale sur la réduction de la dette commerciale extérieure du Congo, avec le Club de Londres. Nous y reviendrons dans notre prochaine édition.

Philippe BANZ

Célébration de la journée nationale de l'arbre

Une simple formalité qui ne mobilise plus

Jadis célébrée en grande pompe, avec un réel engouement dans la population, dans les années 80, la journée nationale de l'arbre en république du Congo, ces derniers temps, ne mobilise plus. Elle est devenue une affaire exclusive de membres du gouvernement, en témoignage la commémoration de la 21^{ème} de l'arbre, le 6 novembre 2007.

Célébrée sous le thème « Plantons davantage d'arbres pour lutter contre les érosions et la dégradation des sols. » A en croire la directrice de société nationale de reboisement, Mme Rosine Matondo, la journée du 6 novembre constitue une opportunité pour l'extension de la couverture végétale au Congo eu égard

aux solutions que envisage la Communauté internationale contre le réchauffement de la planète et la désertification. Mais le comble est que même le gouvernement en allant planter les arbres à la forêt de la Pate d'Oie, n'a pas respecté le thème de la journée, car à ladite forêt, il n'y a aucun signe d'érosion. Pour une opinion

avérée, les membres du gouvernement devraient aller planter les arbres dans les zones dévastées par les érosions telles que les quartiers Kombo, Massengo, Talangai, Kingouari... C'est dire que cette opération s'apparente dorénavant à une simple formalité. Il y a apparemment un fossé entre le dire et le faire ou tout simplement la manière de faire.

Instituée en 1984, la journée de l'arbre au Congo a perdu de son ampleur. Sa superbe. Lors des années 80, la journée de l'arbre mobilisait tout le pays, voir tous les secteurs de la vie nationale. Dans les écoles publiques, chaque élève devait planter un arbre, d'où le fameux slogan une école, un champ ; un élève, un arbre. Il était

aussi demandé aux agents des différentes sociétés d'Etat de planter des arbres. « *On se souvient à l'époque, à la veille de la journée de l'arbre, le département de l'économie forestière faisait passer des spots publicitaires à la radio nationale pour mobiliser les populations concernant la journée de l'arbre. Aussi, vu l'importance que les autorités congolaises accordaient à l'arbre, en 1987, le président burkinabé Thomas Sankara avait alors planté un arbre en compagnie de son homologue congolais Denis Sassou Nguesso. A l'époque le planting avait pris des proportions tel que c'était vécu comme un rituel. Actuellement, en dehors de la déclaration du gouvernement, rien ne*

se fait. », a déploré un ancien forestier. Pour cela, le gouvernement se doit de galvaniser de l'intérêt autour de ladite journée en communiquant davantage. C'est-à-dire, promouvoir l'importance de l'arbre dans les administrations publiques et mêmes privées, dans les écoles, tout en parvenant à exiger l'on exigera à chaque élève de planter un arbre le jour du 6 novembre comme dans l'ancien vieux temps. Car, l'arbre, ressource naturelle de l'équilibre écologique, est l'unique source d'oxygène nécessaire à la vie de l'homme.

Hervé Didace EKIRONO

Forum des droits de l'homme à Brazzaville

Les ONG des droits de l'homme examinent les cas de violation des droits des peuples en Afrique

C'est tout le sens que se donne le forum ouvert le 10 novembre 2007 à Brazzaville. Les ONG œuvrant dans la promotion et la protection des droits de l'homme se retrouvent pour passer au crible les problèmes et les difficultés rencontrées dans chaque Etat chaque fois qu'il est question de promouvoir les droits humains. Les pays de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'ouest sont les plus mis à l'index à propos des cas de violation des droits des peuples.

Ce forum est organisé la veille de la tenue de la 42^{ème} session de la commission Africaine des droits de l'homme et des peuples, qui a lieu du 14 au 18 novembre 2007, toujours à Brazzaville. Les participants aux assises de ce forum, venus divers pays africains, ont, lors de la première journée, planché sur la situation des droits de l'homme au Zimbabwe, au Niger,

en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Congo démocratique, au Congo Brazzaville, en Somalie, au Kenya, au Soudan et en Tanzanie. Suite à la lecture faite sur la violation des droits de l'homme dans chacun des pays, les participants à la fin de ce forum envisage prendre des recommandations qui vont être adressées aux gouvernements et aux pouvoirs publics.

Pour Mme Souhayr Belhassen, présidente de la fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), « *le forum de participation des ONG constitue depuis plusieurs années un cadre unique d'échange, de renforcement mutuel et de soutien constant à l'action de la commission africaine.* » Selon Le présidente de la FIDH, l'envergure de l'activité à mener par les organisations de droits de l'homme dépend de l'ampleur des situations auxquelles faire face : « *le dynamisme du forum, l'importance de notre implication de ce-lui-ci témoignent d'abord de l'ampleur et de l'extrême gravité des violations de droits de l'homme sur le continent. Mais ils témoignent tout autant de nos attentes à l'égard de la Commission africaine, de notre espoir d'une institution renforcée, pro-active, enga-*

gée ; et surtout d'une institution écoutée et entendue par les Etats et les instances politiques de l'Union africaine et ce au plus haut niveau. » Parmi donc les cas évoqués, il a été évoqué des questions liées aux droits des enfants, tout comme aux droits des femmes. Ces dernières sont exposées aux mutilations sexuelles et aux viols lors des conflits internes alors que dans la situation identique des enfants sont enrôlés de force dans les bandes armées. En R. D. Congo, le cas d'Ithuri a été abordé. Au Congo Brazzaville, on est revenu sur l'affaire des disparus du Beach de Brazzaville. Une rencontre est, dit-on, prévue entre les parents des victimes et la présidente de la FIDH, Mme Souhayr Belhassen. Ensemble, ils vont se transporter sur les lieux

où se sont produits les faits. Les participants à ce forum se disent déterminés à jouer le-va-tout de façon à faire que lumière soit faite sur cette question et que les coupables soient punis. Que la prise des recommandations soit envisagée à la fin de ce forum, c'est l'usage tout à fait ordinaire des travaux de ce genre. Mais que les participants à un forum s'acharnent à remuer ciel terre de façon à obtenir, à partir des recommandations, la révision d'un procès lequel il y a eu tant de vagues, c'est tout simplement osé. Que dire de l'autorité de la chose jugée ? Est-ce ainsi que sera mise définitivement fin à l'impunité ? L'avenir nous avisera

Achille TCHIKABAKA

Scolarisation et rescolarisation des enfants handicapés au Congo

Le gouvernement en quête de nouvelles stratégies

Sous l'égide de Madame Emilienne Raoul, ministre de la santé, des affaires sociales et de la famille, il s'est tenu du 7 au 9 novembre 2007, au centre national de réadaptation professionnelle des personnes handicapées, un séminaire de renforcement de capacités des formateurs et animateurs. Ce séminaire vise la mise en œuvre des stratégies de scolarisation et rescolarisation des enfants handicapés au Congo.

Durant ces assises, les participants et techniciens à ce séminaire ont planché efficacement sur plusieurs points relatifs à l'éducation des jeunes handicapés. A cette occasion, plusieurs méthodes et techniques d'enseignement des jeunes handicapés ont été scientifiquement étudiées par les participants. Lesquelles méthodes se répartissent en deux groupes. Il s'agit des méthodes traditionnelles auxquelles on peut

adjoindre la pédagogie traditionnelle et des méthodes actives modernes mises en œuvre par la pédagogie objective (PPO), pédagogie moderne et leurs procédés pédagogiques. Quant aux procédés consécutifs à la méthode active, il en est question de l'acquisition des moyens audio-visuels. Celles-ci concernent les organes de l'ouïe et de la vue. L'enseignement audio-visuel qui constitue d'ailleurs l'un des

moyens les plus efficaces pour l'instruction de ces enfants dits handicapés.

Au cours des débats, la convention sur les droits des personnes handicapées a été présentée. Cette convention internationale sur les droits des personnes handicapées ne crée pas de nouveaux droits, plutôt elle empêche en bonne et due forme la discrimination afin que les droits fondamentaux desdites personnes soient bien compris et garantis par les Etats. C'est ainsi dire qu'elle vise à promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et toutes libertés fondamentales pour les personnes vivant avec handicap ainsi que promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque. Ce, en vue du strict respect de l'article 7 de ladite con-

vention qui recommande aux Etats parties de : prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir à ces enfants, la pleine jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, sur la base de l'égalité avec les autres enfants. Car l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale. Dans le même temps, les séminaristes ont longuement insisté sur trois (3) principes majeurs de la convention dont l'éducation occupe une place de choix. Il ressort de cet examen que pour permettre aux handicapées d'exercer ce droit, les Etats parties doivent veiller à ce que : les personnes handicapées ne soient pas exclues, sur le fondement de leur handicap du système d'enseignement général. Elle tient également à faciliter l'appren-

tissage de l'écriture braille, de l'écriture adaptée et es méthodes, moyens formes de communication etc.

Dans le même allant, le gouvernement tient tambour battant, à augmenter le pourcentage de scolarisation et d'admission dans les écoles des personnes handicapées plus que les résultats obtenus au titre de l'année scolaire 2005-2006 avec 89, 41% de pourcentage d'admission. Par ailleurs, quant aux problèmes liés à la santé, cela fait appel à l'article 25 qui recommande aux Etats membres de fournir aux personnes handicapées les services de santé dont elles ont besoin en raison spécifiquement de leurs handicaps.

Firmin OYE

FIDH

Provocation ou manœuvre ?

Lire page 2



N°357 DU MERCREDI 14 NOVEMBRE 2007 100 F CFA

LITTÉRATURE

Les Éditions Hémar signent des contrats de diffusion en Belgique et en France

Créées en avril 1990 à Brazzaville à l'initiative d'un groupe d'amis passionnés de littérature, les Éditions Hémar ont entrepris depuis l'an 2000 de reprendre leur place sur le marché du livre. Dirigées par le Pr. Mikala Kardima, elles viennent de conclure d'importants accords avec des maisons d'édition belges et françaises.

«Nous venons de signer des contrats de diffusion en Belgique avec l'ONG Coopération par l'éducation et la culture basée à Bruxelles et en France, avec les éditions Présence africaine et L'Harmattan, explique l'éditeur congolais. La qualité du produit que nous mettons sur le marché est irréprochable car nous tenons beaucoup à la qualité de la présentation et c'est cela qui nous pousse à éditer nos livres en Europe.»

Lire page 2

SOMMAIRE

Politique

Le PNUD organise une journée de sensibilisation des parlementaires sur l'approche genre

Page 2

Force citoyenne appelle les participants à la session Commission africaine des droits de l'Homme à se prononcer sur l'affaire de «l'Arche de Zoé»

Page 2

Société

Atelier de perfectionnement des agents impliqués dans le programme de l'Éducation pour tous

Page 5

International

Le continent africain revendique deux sièges permanents au Conseil de sécurité

Page 5

Sports

Championnat national de la Linafoot. Le groupe de Brazzaville rend son verdict

Page 8

RESTRUCTURATION DE LA DETTE EXTÉRIEURE

Le Congo signera demain un important accord avec le Club de Londres

La République du Congo et le Club de Londres signeront demain un accord concernant la restructuration de la dette commerciale extérieure, a annoncé mardi le ministère de l'Économie, des finances et du budget. Pour la signature de ce texte, une délégation du comité de coordination des banques privées créancières du Congo (Club de Londres) conduite par son président, Thierry Desjardins, est

arrivée lundi à Brazzaville.

Cet accord constitue une nouvelle et importante étape sur la voie de la restructuration de la dette extérieure du Congo. Il s'inscrit, en effet, dans un processus qui englobe la dette contractée envers les créanciers publics et la dette commerciale. Rappelons à ce propos que les négociations concernant la dette extérieure du Congo ont abouti, en décembre 2004, à

la conclusion d'un accord de Facilité de réduction de la pauvreté pour la croissance (FRPC) avec les institutions de Bretton Woods. Et grâce à cet accord, le Congo a signé le 16 décembre 2004 un accord de traitement de la dette due aux créanciers publics réunis au sein du Club de Paris qui annule 67 % de la dette éligible et rééchelonne les 33 % restants. Le 8 mars 2006, ce même groupe de

créanciers a décidé d'étendre cette réduction à 90 % pour les uns et 100 % pour les autres.

Par ailleurs, un accord préliminaire sur la restructuration de la dette commerciale extérieure a été conclu au mois de juin de cette année. Cet accord consacre la réduction de 77 % de la dette éligible estimée au 30 juin 2006 à 287,5 milliards FCFA.

Lire page 3

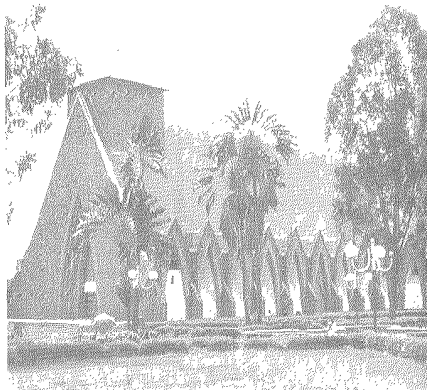
MONUMENTS HISTORIQUES

Les travaux de rénovation de la Basilique Sainte-Anne touchent à leur fin

Le ministre de la Culture et des arts, Jean-Claude Gakosso a inspecté mardi le chantier de la basilique Sainte-Anne du Congo, au cœur du 3^e arrondissement Poto-poto de Brazzaville. Les travaux de restauration de ce monument historique, financés par le gouvernement du Congo, vont en effet bon train et seront achevés dans quelques semaines.

«La basilique Sainte-Anne est un symbole national et le président de la République en a fait une préoccupation majeure», a rappelé Jean-Claude Gakosso. Aussi le ministre de la Culture et des arts a-t-il mis tous les moyens nécessaires en œuvre pour que ce travail s'accomplisse. Et nous sommes très heureux de constater que le travail se fait dans les délais. Nous allons tout faire pour que ce monument historique, patrimoine de l'humanité, soit inscrit sur la liste nationale que nous allons proposer à l'Unesco.»

Lire page 8



MARCHÉS PUBLICS

Ouverture des offres pour la réhabilitation du Chemin de fer Congo-océan

Le coordonnateur du projet de réhabilitation et d'équipement du Chemin de fer Congo-Océan (CFCO), Séraphin Bhalat, a présidé le 13 novembre la cérémonie d'ouverture des offres pour la réhabilitation de l'atelier du poste d'entretien du matériel du CFCO à Pointe-Noire et pour le contournement de la zone des inondations du Djoué, notamment entre les gares de Goma Tsé Tsé et Kiélé Ténard.

Quatre entreprises ont soumissionné : Astaldi, Socofran, Miam-

banzila et une entreprise chinoise. Le choix des adjudicataires se fera après examen des dossiers par la commission d'évaluation. La situation actuelle du CFCO, tant au niveau des infrastructures qu'au niveau des équipements, ne lui permet plus d'assurer un service adéquat du transport des voyageurs et des marchandises. Cette situation constitue un véritable goulot d'étranglement pour l'économie et le développement du Congo.

Lire page 3

RENCONTRE

Des journalistes francophones d'Afrique en visite en Israël

Les journalistes de quatre pays africains de l'espace francophone - Congo, Cameroun, Côte d'Ivoire, Sénégal - auxquels se sont joints ceux de l'Angola effectuent depuis le 11 novembre une visite touristique et culturelle à Jérusalem et à Tel-Aviv.

Ce voyage, organisé par le ministre israélien des Affaires étrangères, est consacré à la visite des principaux sites de l'État hébreu, mais également à des échanges avec des personnalités israéliennes, notamment des spécialistes des questions scientifiques, économiques, culturelles, médiatiques, parlementaires et des internationales.

Émile Gankama N'Siah, directeur de la rédaction des *Dépêches de Brazzaville*, participe à ce voyage. Il en relate la première journée.

Lire page 3

ÉDITORIAL

Provocation ou manœuvre ?

Quel appel à manifester au Beach de Brazzaville lancé par la présidente de la FIDH, Souhayr Belhassen, soit une provocation voilà qui ne fait aucun doute. À quiconque était tenté d'en douter, il suffisait pour s'en convaincre d'écouter, hier matin, les propos tenus sur Radio France Internationale (RFI), une antenne spécialisée depuis trop longtemps dans la désinformation contre l'Afrique pour que le doute soit permis.

La question, à vrai dire, n'est pas de savoir s'il s'agit d'une provocation, mais plutôt d'évaluer pourquoi la FIDH, une institution qui se veut vertueuse mais évolue dans un environnement trouble, a fait du Congo l'une de ses cibles favorites. Veut-elle se venger de n'avoir pas réussi à faire de la triste affaire des «disparus du Beach» un abcès purulent entre le Congo et la France ? Cherche-t-elle une nouvelle fois à déstabiliser notre pays et, si oui, pour le compte de qui précisément ? Vise-t-elle seulement à perturber la tenue de la Commission africaine des droits de l'Homme, ou cherche-t-elle à provoquer des troubles à Brazzaville ? Est-elle raciste et imprégnée de néocolonialisme au point de dénier aux juges congolais, qui ont tranché, la compétence nécessaire ?

Toutes ces questions et quelques autres doivent être posées de façon claire. Non seulement pour éclairer l'opinion internationale que le quasi-monopole radiophonique de RFI, la «radio du monde», plonge dans le marais de la désinformation, mais aussi pour le bien de la FIDH elle-même.

Car l'institution tend au fil des mois à devenir, comme beaucoup d'ONG dites «humanitaires», l'instrument d'obscur combats politiques. Sous le prétexte de défendre les droits de l'Homme, ce qui est une noble cause, elle s'efforce de déstabiliser les pays qu'elle prend pour cible ; sans aucune considération pour les dégâts que son action pourrait provoquer dans des pays qui ont traversé de graves crises internes et en professant un mépris appuyé à l'encontre de leurs dirigeants.

Chercher à rouvrir les blessures provoquées par les guerres civiles qui ont déchiré notre pays en 1997 et 1998 témoigne d'une inconscience qui ne peut relever de la simple ignorance. N'en déplaise à Souhayr Belhassen, qui ne connaît bien évidemment du dossier que ce que ses conseillers - des avocats ayant fait de la défense des droits de l'Homme un jeu d'argent - veulent bien lui en dire, le Congo a décidé de tourner la page des violences. Il est tout entier tourné vers sa réconciliation, sa reconstruction, sa renaissance. Et cela avec un succès que la communauté internationale reconnaît au point de confier à ses représentants quelques unes des missions les plus prestigieuses au service de la paix sur le continent africain.

Si la présidente de la FIDH était sage, ou simplement prudente, elle s'informerait à bonne source avant de traiter de problèmes qu'elle ne connaît pas. Autrement dit et pour user d'une formule populaire, elle tournerait sept fois la langue dans sa bouche.

Mais peut-être est-ce trop lui demander ! Ou bien craint-elle de perdre sa présidence si elle «exige» de son entourage immédiat un strict respect de la vérité !

Les Dépêches de Brazzaville

INTÉGRATION DE LA FEMME AU DÉVELOPPEMENT

Le PNUD organise une journée de sensibilisation des parlementaires sur l'approche "genre"

Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), en partenariat avec le ministère de la Promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement, organise le 14 novembre une journée de sensibilisation des parlementaires congolais sur l'approche genre dans les politiques et programmes de développement et dans les budgets.

Les femmes, qui représentent 51 % de la population congolaise, subissent encore des discriminations tant légales que socioculturelles et leur contribution au développement n'est pas souvent prise en compte. La condition de la femme se caractérise encore au Congo par de nombreuses inégalités accentuées par les crises et les guerres civiles que le pays a connues.

En moyenne, les femmes ont un revenu deux fois inférieur à celui des hommes et sont plus affectées par la pauvreté humaine. Au niveau de l'éducation, quoique la parité entre les sexes soit assurée au niveau préscolaire, l'écart entre les garçons et les filles grandit au fur et

à mesure que le niveau de scolarisation s'élève. Le taux de mortalité maternelle demeure élevé depuis le début de la décennie. Il atteint actuellement sept cent quatre vingt et un décès pour mille naissances.

Par ailleurs, une étude réalisée par la Banque mondiale met en relief une tendance à la féminisation de l'épidémie du sida, avec un taux de prévalence de 4,7 % chez les femmes, contre 3,8 % chez les hommes. Malgré le principe de l'égalité juridique entre les hommes et les femmes dans les textes nationaux et dans la Constitution, les inégalités demeurent dans la pratique, tant en matière de droit du travail, du

droit fiscal, du droit pénal et du droit de la famille. On note cependant une volonté manifeste du gouvernement à promouvoir le statut de la femme, même si beaucoup reste encore à faire.

Les organisateurs de cette journée de sensibilisation visent, entre autres, la compréhension du concept genre et de son importance pour un développement efficace et durable ; l'acquisition des outils d'analyse et de plaidoyer pour une intégration effective du genre dans les politiques et programmes de développement ainsi que la prise en compte de la dimension genre dans les budgets.

Roger Ngombé

COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME

Force citoyenne appelle les participants à se prononcer sur l'affaire de «l'Arche de Zoé»

À quelques heures de l'ouverture à Brazzaville des travaux de la 42^e session de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP) prévue du 14 au 28 novembre, l'association politique Force citoyenne a publié le 13 novembre une déclaration dans laquelle elle exhorte les participants à cette session de prendre position sur l'affaire dite de «l'Arche de Zoé».

«Force citoyenne exige que la Commission africaine des droits de l'Homme ainsi que les ONG présentes à Brazzaville condamnent cet acte odieux qui s'apparente à une traite négrière des temps modernes», stipule la déclaration.

L'association politique congolaise explique sa prise de position par le mutisme observé par certaines organisations de défense des droits de l'Homme, actives sur le continent, face à ce «fait qui défraie depuis plusieurs semaines l'actualité africaine et internationale».

Elle exhorte, par ailleurs, les peuples africains à faire preuve d'une grande vigilance et à se décomplexer face à

des dérives et manipulations entreprises par des organismes oeuvrant pour la promotion et la défense des droits humains sur notre continent.

Lors de cette session à Brazzaville, les délégués des États, des organisations intergouvernementales, des institutions nationales des droits de l'Homme et des Organisations non gouvernementales vont examiner une vingtaine de points inscrits à l'ordre du jour de la session. Parmi ces points, figurent l'examen de la situation des droits de l'Homme en Afrique et l'adoption de plusieurs rapports périodiques de quelques États partis ainsi que d'autres rapports de missions de promotion ou d'établisse-

ment de faits relatifs aux droits humains, entrepris par la commission dans certains pays du continent.

Il sera également question de nommer des rapporteurs spéciaux sur plusieurs aspects précis des droits de l'Homme, comme les prisons et les conditions de détention, les droits des femmes, la liberté d'expression et la question des défenseurs des droits de l'Homme en Afrique. Des groupes de travail permanents sur les thématiques liées aux populations et communautés autochtones et sur la peine de mort ainsi qu'un point focal sur les droits des personnes âgées seront mis en place lors de cette session.

Thierry Nougou

Les Dépêches de Brazzaville

est une publication de

l'Agence d'Information

d'Afrique Centrale

(ADIAC)

Siège : 84 av. Paul Doumer, Immeuble

Les Manguiers (Mpila), Brazzaville,

République du Congo

Tél. : (+242) 532.01.09

Site Internet :

www.brazzaville-adiac.com

Direction

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse

Directrice générale :

Bélinda Ayessa

Secrétariat :

Raïssa Angombo

Directeur technique :

Emmanuel Mbengué

Directrice administrative et financière : Lydie Pongault

Directeur de la rédaction :

Gankama N'Siah

Directeur commercial :

Charles Bernard Zodialo

Directrice du Développement :

Carole Moine

Rédaction

Société : Faustin Akono, chef de service, coordinateur ; Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko

Politique : Willy Mbossa, chef de service

Roger Ngombé

Economie

Guy Gervais Kitina, chef de service

Guillaume Ondzé

International

Nestor N'Gampoula, chef de service ; Rock Ngassakys

Culture et Arts

Hermione Désirée Goma ; Jean Dany Eboué

Sports : Quentin Loubou, chef de service ; James Golden Eloué Elodzi ; Charlem Léa Légnoki

Secrétariat de rédaction

Gerry-Gérard M'ngondo, chef de service

Infographistes

Cyriaque Brice Zoba, Miesmin Boussa

Service commercial

Diffusion : Delagrée Bemba, Rodrigue Ongagna, Sylvia Addhas, Jules-César Olibé, Honoré Intsia, Paterno Mbenza

Annonces classées

Sinclair Gouakamabé

Directrice internationale : Bénédicte de Capèle

Bureau de Paris

Trixie de Geffrier, Camille Deloume, Alain-Marie Eliassy, Noël Ndong, Frédéric Paganessi, Claire Segré

Bureau de Washington :

Boris Kharl Ebaka

Administration et Finances :

Sorel Toukoulou Banoukouata, Sorelle Oba

Attachée de presse : Beatrice Ysnel

Impression : Imprimerie Les Dépêches de Brazzaville

La griffe

Récépissé: n° 407/C'06

Hebdomadaire satirique paraissant à Brazzaville

LA PRESSE PARLE

La liberté de la presse ne s'use que quand on ne s'en sert pas.
«A bon entendeur salut!»

N° 035 du 14 au 21 Novembre 2007. Directeur de la publication: Sébastien Patrick Dzéba.
Siège: 19 Av du marché de Moukondo. Tél: 639-76- 63/526-88-05/555-27-07. e-mail: lagriffeinfo@yahoo.fr Brazzaville Prix : 500 Fcfa

La constitution congolaise a-t-elle été modifiée ?

Double constitutions, erreur de frappe ou jeu politique... qui dira la vérité ?

Lire le constat à la page 3



Denis Sassou Nguesso
Président de la République



Placide Lenga
Président de la Cour Suprême



Gérard Bitsindou
Président de la Cour Constitutionnelle



Justin Koumba
président de l'Assemblée Nationale

Double décisions sur les disparus du beach

Le Gouvernement interdit la commémoration sur le massacre du beach

P.6



Libres propos: Les dires de Daniel Nkouta

Sassou-Nguesso est génétiquement antidémocratique

«Depuis que j'ai entrepris il y a déjà quelques années à éclairer les Congolais sur la dangerosité de Sassou en tant qu'individu, parce qu'il faut le dire, notre histoire politique ne porte la trace d'aucun autre pire que lui...»
Lire la suite des propos de Daniel Nkouta P.9



Daniel Nkouta



Denis Sassou Nguesso

Grogne au parti de Yhombi Opango

Jacques Okoko radié du RDD ?

P.5

Fuite des capitaux

L'histoire de la descente du Congo à l'enfer

P.7



A BRAZZA PAS CHER!!! De l'habillement pour mariage et enterrement à bas prix BRAZZA PAS CHER. L'habilleur de classe!

Contestation sur les législatives de 2007

Après une explication remarquable devant la Cour constitutionnelle

M^e Djolani complète sa part de vérité

P.2



EDITORIAL

Les droits sont-ils respectés au Congo ?

Cette question a été au centre des conversations à l'hôtel Le Méridien où se rassemblaient les militants des droits de l'homme africains. C'est suite au refus délivré par les autorités de Brazzaville sur la manifestation de rendre hommage aux victimes du beach de Brazzaville que la question a fait le tour des bouches.

En effet, un Etat n'a-t-il pas le droit d'interdire une manifestation ? Oui, peut-on répondre s'il le juge dangereux pour la nation ou pour la ville qui va l'abriter.

Seulement, la question qui a soulevé une vague d'interrogations chez les militants des droits de l'homme réside dans la manière avec laquelle les autorités de Brazzaville ont refusé cette manifestation programmée par la FIDH. Dans leur entendement, ces militants constatent que les autorités de Brazzaville aiment une chose et son contraire. Car, comment comprendre que le même Etat accepte et refuse une manifestation au même moment ?

Or, à ce stade de la situation obstructive, la tunisienne, présidente de cette fondation, arrivée pour la première fois au Congo Brazzaville risque de repartir avec une autre idée du Congo en matière des droits de l'homme. C'est dire qu'elle vient de vivre directement ce qu'elle entendait du Congo Brazzaville de l'extérieur.

« *Quelle honte !* », s'est exclamé Roger BOUKA OWOKO, coordonnateur de l'OCDH, partenaire direct de la FIDH en lutte pour l'affaire des disparus du beach.

Quelle image du Congo Brazzaville ont aujourd'hui ces militants des droits de l'homme venus à Brazzaville pour la 42^e session de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ?

Robert Gaillard

ISITA

Institut Supérieur d'Informatique et des Techniques Appliquées

Forme les élèves en :

Informatique, Comptabilité
Gestion, Réseau de communication

Contact :
546 12 44

Pointe-Noire/Congo

Contestation sur les législatives de 2007

M^e Djolani complète sa part de vérité

Après une explication remarquable devant la Cour Constitutionnelle, voici l'interview expresse que nous accordée Maître Thomas Djolani en complément de sa part de vérité.

Question : Maître, nous avons suivi votre intervention que vous avez préféré présenter comme étant des explications plutôt qu'une plaidoirie ? Peut-on savoir pourquoi ?

Maître Thomas Djolani : Je vous avoue que je n'ai pas envie de faire un commentaire quelconque, ni sur le déroulement de l'audience, ni sur mes explications, moins encore sur celles de mon adversaire, le nommé HEMILEMBOLO Jean Claude Dieudonné, et pas surtout sur les différents verdicts qui sont entrain d'être donnés. Mais, étant donné que je suis respectueux de la presse et j'accorde un crédit particulier à la liberté d'expression et d'opinion, je vais tout de même, vous en faire un petit résumé, tel que vous le sollicitez.

Cependant, il vous revient de me préciser les points sur lesquels vous avez besoin des éclaircissements.

Question : Pourquoi Maître, vous n'avez pas mis la robe pour défendre votre cause ?

M.T.D : Etant concerné par le dossier que j'ai eu à la fois le plaisir et le devoir de défendre, puisqu'il s'agit de mon propre dossier, je me suis considéré comme étant un justiciable, comme le serait tout citoyen, indépendamment de ma profession d'Avocat, il ne serait donc pas loyal de mettre ma robe à cette occasion.

Question : Nous avons constaté que vous êtes resté strictement attaché à la loi n° 9 du 10 décembre 2001, portant loi électorale, notamment à son article 121 ; alors que votre adversaire s'est lancé plutôt à des attaques personnelles à votre endroit, telles que l'alliance avec L'UDR-MWINDA, et avec d'autres candidats et partis, votre état de santé à Boko, vos rapports avec le Sous-prefet, la modification des listes des Assesseurs en votre faveur sur instructions de la CONEL départementale, le choix et l'abandon de votre suppléant, au sujet des cartes d'électeurs de Loumo et votre rencontre le jour de vote. Qu'en dites-vous ?



Maître Thomas Djolani en redingote, plaidant lui-même sa cause

M.T.D : Je suis heureux que vous soyez si lucides et vous l'avez toujours été, car la presse congolaise se distingue de plus en plus, par son esprit de recherches, la rigueur dans la façon de rendre l'information, la fidélité dans la périodicité des parutions, et surtout le courage de dire tout haut, ce que souvent le peuple pense tout bas.

Je puis vous dire, que s'agissant de la fameuse alliance avec l'UDR-MWINDA, contrairement à ce que mon adversaire a affirmé, m'accusant d'avoir simulé des communications téléphoniques avec le défunt Président MILONGO, alors qu'il serait déjà dans le coma en France ; c'est de la fabulation pure et simple, puisque cet individu sait pertinemment, que je ne pouvais me permettre de tels agissements, étant donné que j'avais l'appui du suppléant du Président MILONGO en la personne de Monsieur André MIANKOUTAKANA, alias BLAGUE A PART, qui m'a accompagné pendant le deuxième tour dans plusieurs villages. S'il y avait une communication téléphonique quelconque à établir avec ce digne personnage, il ne pouvait me revenir à moi de le faire, pour la simple raison, que c'est au nom

de ce dernier et du parti UDR-MWINDA dont ce suppléant est de surcroît Président Fédéral, qu'il avait concrétisé cette alliance, pas avec moi, mais avec le MCCDI, qui l'a reçu au quartier général à cette fin. Vous comprenez bien, qu'il s'agit ni plus ou moins, d'une divagation à laquelle que je n'ai pas voulu répondre, par respect pour la mémoire de cet illustre fils de la Nation Congolaise.

Quant à mon état de santé, effectivement j'étais tombé malade à Boko, à cause des mauvaises conditions de vie auxquelles je ne pouvais plus facilement m'adapter, notamment, la qualité d'eau, puisque l'eau minérale n'est pas disponible en permanence ; il est vrai que je m'approvisionnais de temps en temps, à partir de Brazzaville, mais le nombre de mon équipe de campagne, et la multiplicité des villages, dans lesquels il n'existe parfois aucune boutique, faisait qu'il y avait rupture de temps à autre, nous obligeons ainsi à nous contenter à boire l'eau qui pouvait nous être présentée comme étant potable. Mais dire que c'est lui qui avait trouvé l'agent de santé pour me soigner, c'est encore une fabulation, puisqu'il m'a rendu visite au même moment que les autres candidats, après le passage de ce Médecin, qui m'avait administré les soins médicaux nécessaires, malgré la précarité des moyens dans cette localité, en matière de santé. S'attarder sur un tel détail, pour une personne appelée à se défendre devant une Cour Constitutionnelle, prouve à suffisance que la personne est limitée, et les débats engagés devant cette Cour, sont trop cartésiens, pour qu'il ne soit pas hors sujet. C'est ici que je donne raison à

Victor Hugo, qui disait : « Aux petits Esprits, il faut donner le petit livre », car n'importe quel être humain normal peut tomber malade ; ne pas le comprendre c'est mal cacher de façon dramatique les insuffisances dont on peut souffrir, dans un sens ou dans un autre, et c'est vraiment dommage.

Question : Maître, comment pouvez-vous qualifier ce genre de propos, presque diffamatoires ?

M.T.D : Oh ! Je laisse à chacun le soin d'en apprécier, aussi bien la bassesse que la tristesse.

Question : Il a été dit que vous avez bénéficié des largesses du Sous-Prefet de Boko, pouvez-vous nous les citer ?

M.T.D : Disons qu'effectivement, pendant les premiers jours de mon arrivée à Boko - Poste, j'ai trouvé Monsieur le Sous-Prefet, suffisamment fraternel, c'est-à-dire, ouvert à la discussion, social, plein d'hospitalité et très pédagogique, bref ! Je l'ai trouvé conviviale et j'ai beaucoup aimé son côté culture traditionnelle qui est une valeur précieuse, fondement de notre sagesse ancestrale.

Cependant, avec le temps, j'ai commencé à comprendre que, malgré ses sermons, pourtant si éblouissants et si naturels, il n'avait pas une liberté de penser ni d'actions quant à la gestion des élections législatives dans le District de Boko, puisque de plus en plus, j'avais le sentiment qu'il s'éloignait de la loyauté et même de la sincérité, chaque fois qu'il se posait une question relative aux élections ; au point où, au cours d'une réunion à laquelle étaient associés les chefs des villages et autres responsables civils et militaires de ce District, je lui ait rappelé qu'il valait mieux pour lui de se comporter comme une mère des jumeaux qui ne doit pas privilégier l'un au détriment de l'autre. Je suis aujourd'hui convaincu que ça ne dépendait pas de lui ; qu'il ne le faisait peut être pas par mauvaise foi, mais plutôt par devoir hiérarchique, malgré lui. Dire que c'est lui qui m'avait trouvé le logement, c'est encore un mensonge grossier de mon adversaire, puisque la maison que j'ai occupé à Boko-poste avec ma délégation, est louée par le MCCDI, pour le compte du Président de ce parti dans le District de Boko, répondant au nom de Jean Pierre Koubanza. Vous comprenez bien que je ne pouvais pas adhérer à ce que le débat devant cette haute juridiction soit ramené à un niveau ci-bas. Quoiqu'il en soit, au-delà de la gestion de ses

(Suite page 4)



La collaboration entre avocats ne manque toujours pas lorsqu'on se défend soi-même. Ici Maître Thomas Djolani (à l'extrême droite) en conversation avec Maître Mabassi sous les regards des Maîtres Nkouka et Esso



Affaire des disparus du beach

Une bombe à retardement?

« Nous nous occupons de l'affaire des disparus du beach. », dixit SOUHAYR BELHASSEN.

Venu à Brazzaville pour la 42^e session de la commission africaine des droits de l'homme et des peuples, la présidente de la FIDH, madame SOUHAYR BELHASSEN (tunisienne de nationalité) s'est prêtée aux questions des journalistes présents à l'aéroport Maya-maya. Au cours de cet entretien, elle a évoqué entre autres sa connaissance sur cette ville (Brazzaville), sur les droits de l'homme au Congo Brazzaville, sur l'affaire arche de Zoé et bien sûr sur l'affaire des disparus du beach qui a fait couler tant de salive. A cette dernière question, Madame SOUHAYR BELHASSEN a indiqué que la FIDH souhaite le rebondissement de cette affaire... Voici l'intégralité de cette interview expresse.

Question: Quel est l'objet de votre visite à Brazzaville ?

Réponse: La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples se tient à Brazzaville. Au niveau de la symbolique, il fallait que nous venions ici. Nous sommes très nombreux. La délégation est d'une vingtaine de personnes. Beaucoup de nos ligues membres sont présentes.



Madame SOUHAYR BELHASSEN, répondant aux questions des journalistes (Ph. L.G.)

Question: Est-ce qu'il y a une raison qui justifie le choix de Brazzaville pour abriter cette rencontre de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ?

Réponse: Dans tous les cas la FIDH a une raison particulière d'être présente, parce qu'à Brazzaville, il faut pousser la présence des défenseurs des droits de l'homme pour qu'ils aient une parole plus haute et plus audible. Jusque-là, ce n'est pas sûr que cette parole soit haute.

(OCDH) dont Roger Bouka Owoko est le directeur exécutif, est déjà là. Nous nous occupons de l'affaire des disparus du beach. Nous sommes solidaires des défenseurs et des victimes surtout. Sur les disparitions, nous avons une forte délégation - aussi algérienne- et nous devons participer à une

universelle et pour tout le monde. On ne peut pas être d'accord avec ce qui se passe. On doit avoir une justice universelle, une justice de vérité.

Question: L'affaire des disparus du beach vous tient à cœur et la FIDH a souhaité la relance du dossier en France. Quelle suite réservez-vous à ce dossier ? Pensez-vous que la justice française pourra le relancer ?

Réponse: Nous l'espérons. La justice est indépendante. Ce qui est essentiel, c'est de relancer l'affaire pour qu'il n'y ait pas une deuxième mort des victimes.

Question: Le verdict de la justice congolaise ne vous a pas satisfait ?

Réponse: Non ! Pas tout. C'est bien pour cela que nous souhaitons que l'affaire puisse rebondir en faveur des victimes.

Question: Depuis votre élection à la tête de la FIDH en avril dernier à Lisbonne (Portugal), vous effectuez à Brazzaville votre première sortie sur le continent. Avez-vous un message à l'endroit du peuple africain en général ?

Réponse: J'ai l'honneur et la joie d'être à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Pour le message, je souhaite qu'on évolue vers plus de vérité, plus de justice et plus de démocratie.

Transcription de Laudes Martial Mbon

LA GRIFFE, le journal sans frontières

Double décisions sur les victimes du beach

Le Gouvernement interdit la commémoration sur le massacre du beach

Prévue pour le 13 novembre 2007 au beach de Brazzaville, « la manifestation de commémoration du massacre du beach », comme le stipule le communiqué de presse de la FIDH, a été interdite par les autorités du Congo Brazzaville.

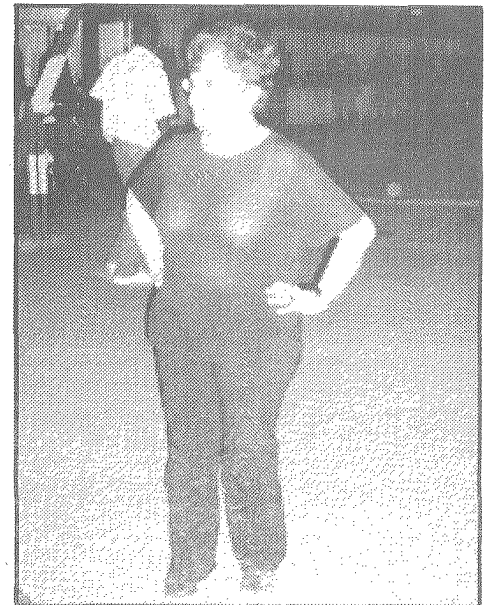
L'annonce a été faite par la présidente de la FIDH au forum des Ong qui se tenait à Brazzaville du 10 au 12 novembre 2007 dans un hôtel de la place.

Pourtant, la demande de cette manifestation adressée, par Madame SOUHAYR BELHASSEN (Présidente de la FIDH) au Préfet de Brazzaville, le Général Benoit Moundélé-Ngollo, le 7 novembre 2007 avait rencontré l'assentiment de cette autorité. Un récépissé de manifestation sur la voie publique, le 13 novembre 2007, signé le 12 novembre 2007 conformément à l'alinéa 3 de l'article 3 de l'ordonnance n° 62/28 du 23 octobre 1962 relative aux manifestations sur la voie publique, avait été accordé par ledit Préfet.

Seulement, au niveau du ministère de l'Administration du territoire, la demande a été rejetée, par le Général de division Paul Mbot l'intérimaire du ministre François Ibovi nouvellement élu au bureau de l'Assemblée nationale.

En effet, le Président de la FIDH a été surprise de lire l'arrêté ministériel publié à cet effet, signé le 12 novembre 2007 par le Général de division, à l'article premier que : « la manifestation sur la voie publique qui se tiendra le mardi 13 novembre 2007 de 12 heures à 14 heures sur le débarcadère du beach de Brazzaville est interdite. ». A l'article 2, le décret stipule que « le commandant de la zone militaire de défense de Brazzaville, le commandant de la région de gendarmerie du département de Brazzaville et le directeur départemental de la police nationale de Brazzaville sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application des dispositions fixées à l'article premier ».

La présidente de la FIDH, Madame SOUHAYR BELHASSEN, qui a déploré cette interdiction de manifestation prononcée par les autorités du Congo Brazzaville estime que cela est un message extraordinairement décevant pour les familles des victimes et pour les militants des droits de l'homme qui



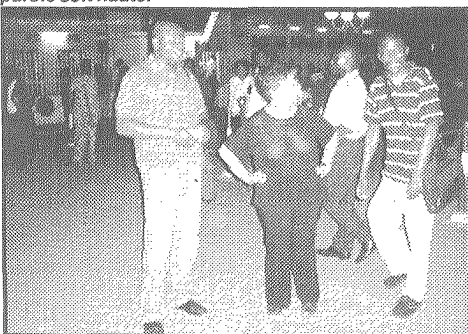
La présidente, Madame SOUHAYR BELHASSEN, quelque peu étonnée de voir sa demande rejetée

attendent fièrement l'ouverture de la tenue, à Brazzaville de la 42^e session de la commission africaine des droits de l'homme et des peuples. « Plutôt que garantir les libertés, bâillonner les libertés ! Quel symbole pour le Congo

Brazzaville ! », dit le communiqué.

Comme on le constate, la manifestation a été annulée par une autorité pendant qu'une autre l'avait accordée en amont.

Murielle Ossié



Madame SOUHAYR BELHASSEN entourée des membres de l'OCDH (Ph. L.G.)

Nous sommes là pour la défendre et la faire entendre.

table ronde sur les disparitions forcées.

Question: En venant à Brazzaville avez-vous une idée sur cette ville en matière des droits de l'homme ?

Question: Quel est votre point de vue sur l'affaire l'Arche de Zoé au Tchad ?

Réponse: Bien évidemment ! Notre ligue membre (Ndir : l'Observatoire congolais des droits de l'homme

Réponse: Ecoutez ! C'est la justice et la politique. Pour cette affaire, on ne peut avoir deux poids deux mesures. Nous défendons une justice qui soit

Tarifs publicitaires

Moitié de la 1ère page	: 300.000 F
Quart de la première page	: 150.000 F
Un huitième de page	: 75.000 F
Page intérieure	: 200.000 F
Moitié de la page intérieure	: 100.000 F
Quart de la page intérieure	: 50.000 F
Huitième de page intérieure	: 25.000 F
Douzième page	: 300.000 F
Moitié de la douzième page	: 150.000 F
Quart de la douzième page	: 75.000 F
Un huitième de la 12è page	: 37.500 F



ONGs protestam contra interdição de manifestação no Congo

Paris, França (PANA) - A Federação Internacional das Ligas dos Direitos Humanos (FIDH) e o Observatório Congolês dos Direitos Humanos (OCDH) protestaram terça-feira contra a interdição duma manifestação destinada a comemorar no mesmo dia o aniversário do "massacre do Beach", cometido em Maio de 1999 na zona portuária de Brazzaville.

As duas Organizações não Governamentais (ONG) afirmam, num comunicado divulgado em Paris, que a manifestação prevista para terça-feira "no local do massacre foi proibida por um despacho ministerial, enquanto o prefeito de Brazzaville informou a FIDH que autorizava esta comemoração pública e pacífica".

"O motivo desta interdição ? Risco de distúrbios à ordem pública! (...) Que mensagem extraordinariamente decepcionante para estas famílias, mas igualmente para nós, e para a Comissão Africana que esta proibição de comemorar pacificamente acontece na véspera da abertura da Comissão Africana dos Direitos Humanos e dos Povos", acrescenta o comunicado.

Dezenas de pessoas regressadas voluntariamente da República Democrática do Congo tinham desaparecido em Maio de 1999 na zona fluvial de Brazzaville em condições ainda não esclarecidas.

Um processo por crime contra a humanidade foi instaurado em 2001 pela Justiça francesa, após uma queixa apresentada por parentes de desaparecidos com o apoio da FIDH.

Paris - 14/11/2007

[As vossas reacções](#)

[Assine](#) | [Contacte-nos](#) | [Webmaster](#) | [Copyright](#)



L'Observateur

HEBDOMADAIRE INDEPENDANT, D'INFORMATION, D'ANALYSE ET D'OPINION

406/8^e année Siège 15, Rue Albert Bassanza, Centre-Ville BZA BP: 13370 Fax: 81 11 81 Tél: 666 33 37 526 33 99/8110 90-Congo Directeur de publication Gislin Simplicie Ongouya. Prix: 500 fr

Interdiction de la commémoration des disparus du Beach du Beach

Le Régime policier en action

Le régime de Brazzaville interdit in extremis la commémoration des disparitions forcées via le dossier des Disparus du Beach que la FIDH tenait à organiser au débarcadère dut fleuve Congo le mardi 13 novembre 2007.....P. 1

Editorial **Le social d'abord**

On a coutume de dire que les peuples n'ont que les dirigeants qu'ils méritent. On oublie souvent de dire le contraire : les gouvernants n'ont aussi que les peuples qu'ils méritent. Les gouvernants congolais, autant dire les régnants, se plaignent de l'ingratitude et du manque de reconnaissance des leurs. Les Congolais, selon ceux qui jouissent des privilèges du pouvoir d'Etat, ne voient rien de ce que font leurs dirigeants, pis, ils ne veulent pas voir. C'est à se demander qui est plus naïf entre les deux. Le bon sens habite les gens de peu et de rien. Ils ne se laissent pas bassiner les oreilles par la propagande ou les éclats des usines à gaz. Voilà pour-quoi.

Et comment donc ? Les grands travaux sont nécessaires pour le pays, certes. Mais, hélas ! La modernisation du pays ne doit pas passer avant les satisfactions des besoins vitaux des gens au quotidien. Pour impacter, frapper les esprits des populations, il faut commencer par solutionner leurs problèmes, au jour le jour. Le Congolais ne vit pas des grands travaux, à long terme. Il voici et maintenant. Les priorités du pouvoir ne sont pas certainement ceux du peuple.

Les Congolais ne suivent pas. Ils n'ont plus confiance en la politique. A qui la faute ? On peut tromper un peuple une fois, mais on ne peut le tromper éternellement. Que les gouvernants congolais s'en prennent donc à eux-mêmes. Rien ne sert de se défausser sur un peuple laminé par la misère, abusé par des années de mauvaise politique sociale.

Le Président de la République faisant son état de la Nation devant le Parlement, réuni en Congrès, a cru bon se féliciter de "l'Espérance sociale" qu'il a insufflée l'année dernière en prenant un train de mesures sociales visant une catégorie de Congolais pouponnés par l'Etat. Il aurait pu aussi se demander si ces mesures ont amélioré l'économie du bien-être ou encore si les mêmes Congolais lui en savent grès.

Les discours n'engagent que ceux qui y portent foi dans le sens de leurs intérêts bien compris. Ils n'apportent rien de mieux dans le panier de la ménagère ou du traitement des salaires des fonctionnaires. Ce sont des effets d'annoncés qui ne résolvent en rien la condition de vie des gens.

Et de quelle réalisation parle-t-on ? Les pluies qui se sont abattues sur Pointe-Noire et Brazzaville cette dernière semaine, ont montré le peu de sérieux de ces réalisations de charme.

Lorsque l'imperator romaine demandait à son peuple ce qu'il voulait, ce dernier lui répondait : "Nous ne te demandons que de nous assurer le pain et l'eau." Sassou assure à ton peuple le bien-être./

PAIX PROFONDE ! Gislin Simplicie Ongouya

L'état de la Nation

Sassou évite le problème social

Samedi 27 octobre, le Président de la République a fait son traditionnel discours sur l'état de la Nation devant le Parlement réuni en Congrès. Comme à son habitude il a survolé l'épineux problème social, la crise de confiance entre les gouvernants et les gouvernés sans oublier l'aggravation de la fracture sociale. Il s'est félicité de ses réalisations de luxe qui n'ont aucun impact sur le quotidien de ses compatriotes. Le chapelet de ces réalisations égrenées par lui-même se passe de commentaire.....P. 2

Autoroute Pointe-Noire/Brazzaville

"Lancement des travaux sous fond politicien

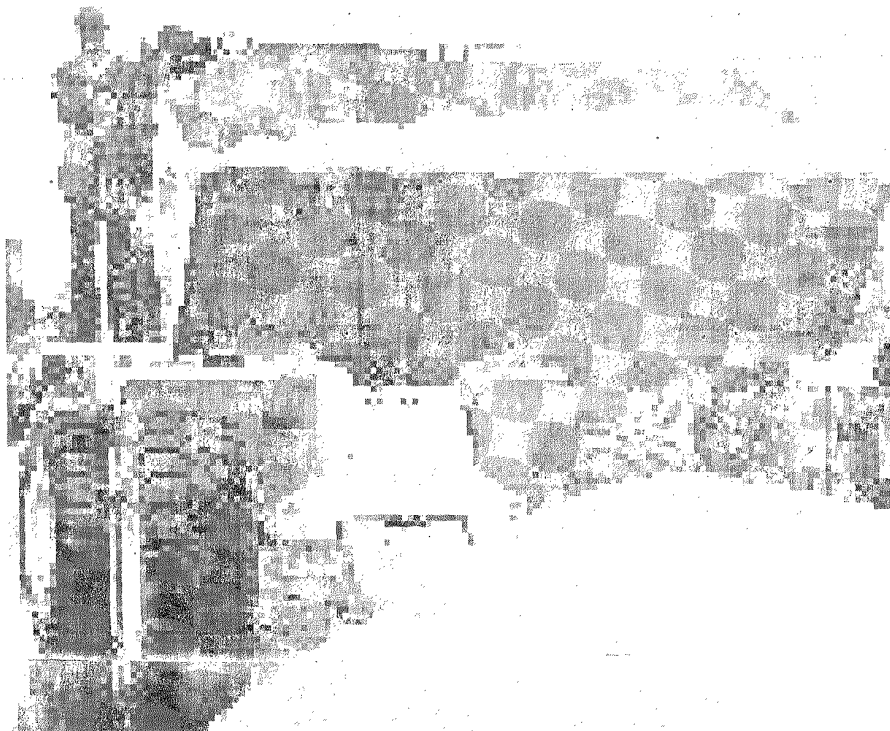


Le Chef de l'Etat congolais a procédé au lancement des travaux de l'autoroute Brazzaville-Pointe-Noire, le 24 octobre 2007. Il a tenu là l'un de ses douze engagements. Comme à l'accoutumée, c'était un prétexte à se célébrer, du culte de la personnalité et de petits règlements de comptes politiques. Il faut me dire, Sassou-Nguesso est l'homme providentiel

Route Pointe-Noire-Brazzaville

Lancement des travaux sous fond politique

Le 24 octobre 2007, le Chef de l'Etat congolais donnait le coup d'envoi des travaux de la route Pointe-Noire au bord de l'océan atlantique au lieu dit du village des artisans et des voiliers. Cela a donné lieu à un culte de la personnalité digne de la Corée du Nord.



C'est sous une pluie battante que la cérémonie a eu lieu. Malgré la météo, les griots qui se sont succédé à la tribune ont doublé d'ardeur et de zèle pour mieux rendre un culte illimité au Président de la République. Le Préfet de la ville de Pointe-Noire dit le Maréchal Paka, "le voyaient sous les dehors du prophète Elie, pardon Denis"... Et on vous passe des meilleurs. Tout était prétexte à célébrer le chef de l'Etat congolais. Et comment donc ? C'est lui-même du reste à procédé au lancement desdits travaux. C'est une voie sera maillée à la nationale n°2 à la deuxième sortie nord de Brazzaville à Kintélé. Selon la fiche technique lue par le Délégué général aux Grands Travaux, les travaux s'exécuteront **luxé qui n'ont aucun impact sur le quotidien de ses compatriotes. Le chapelet de ces réalisations**

égrenées par lui-même se passe de commentaire.

.....P. en quatre phases principales. La première phase, c'est le tronçon Pointe-Noire-Dolisie (186 km), le tronçon Dolisie-Madingou (114km), les troisième et quatrième sont les tronçons Madingou-Mindouli (111km) et Mindouli-Kintélé (190km). Cette autoroute est une route à multiple impacts, touchant les départements de Pointe-Noire, du Kouilou, du Niari, de la Bouenza, de la Lekoumou, du Pool et de Brazzaville. Les travaux concerneront, tout d'abord Pointe-Noire et Dolisie, le tracé le plus délicat en en croire les experts, avec la percée la forêt du Mayombe. La société chinoise China State Construction and Equipment Corporation (CSCEC) est toutefois confiante en ses capacités de surmonter cet obstacle : «C'est le tronçon le plus difficile, le Mayombe est un casse-tête. La route Pointe-Noire-Brazzaville est une route particulière ;

les dimensionnements de cette voie prévoient un trafic lourd qui accueillera des grumiers», a dit Pierre Simon Loufoua, agent de la direction technique de la Délégation générale des grands travaux (DGGT). Le coût des travaux de ce premier tronçon est estimé à 172 milliards 450 millions de francs CFA, financés par la République populaire de Chine, dans le cadre de l'accord cadre entre la Chine et le Congo signé en juin 2006 à Brazzaville, et par le budget de l'Etat congolais. C'est une route lourde qui accueillera des véhicules roulant à une vitesse de 80km par heure pendant la traversée du Mayombe et 100km par heure sur le reste du tracé. Pour le maire de la capitale économique Roland Bouiti Viaudo, cette route fera partie des infrastructures stratégiques de développement du Congo et de la sous-région : «Par cette route qui va compléter, relayer et soulager le trafic ferroviaire et aérien, le Congo se dirige lentement et sûrement vers la modernité.» En campagne, la route

Pointe-Noire-Brazzaville aura une chaussée à deux voies de circulation de 6m de longueur chacune, séparées par une bande médiane de 0,50m ; deux accotements de 1,25m de largeur chacun et des ouvrages d'assainissement. En zone urbaine, la chaussée aura une largeur de 13m avec une bande circulaire de 9m et deux bandes d'arrêt de 2 mètres chacune ; des trottoirs et des ouvrages d'assainissement. Le corps de la chaussée correspondra à la structure d'une route lourde avec un revêtement de 7 centimètres d'épaisseur en béton bitumineux. Le projet prévoit aussi la construction des ouvrages de franchissement des obstacles et de protection tels un échangeur à l'entrée de Pointe-Noire, des passages supérieurs pour enjamber le chemin de fer ; des stations de carburant tous les 100km avec des aires de repos, des écoles, des centres de santé, des postes de péage, etc. Sassou-Nguesso a ainsi lancé la réalisation d'un de ses douze engagements

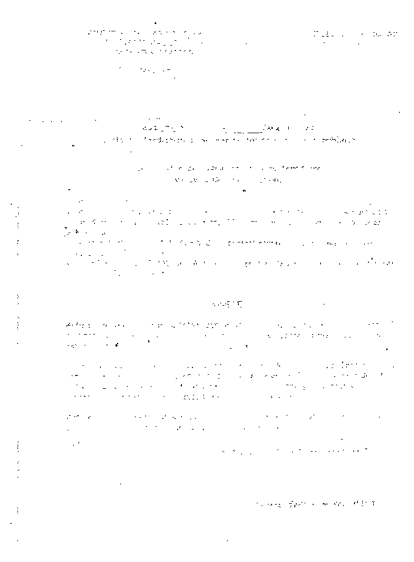
Droits de l'Homme

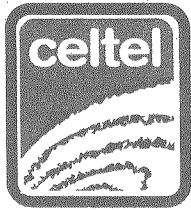
Le Gouvernement a Interdi la commémoration du massacre du beach de Brazzaville

La Fédéxation internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et l'Observatoire congolais des droits de l'Homme (OCDH), son organisation membre au Congo-Brazzaville déplorent très vivement l'interdiction de la manifestation de commémoration prévue pour le 13 novembre 2007 à 12h30, du massacre du Beach de Brazzaville sur les lieux même. La présidente de la FIDH a informé le Forum des ONG de cette décision.

Extraits :
« Le Préfet de Brazzaville avait pourtant informé la FIDH qu'il autorisait cette commémoration publique et pacifique. Les autorités congolaises ont notifié l'interdiction de la manifestation, par arrêté ministériel signé du Ministre de l'Intérieur le Général Paul MBOT ! Le motif de cette interdiction ? Risque de trouble grave à l'ordre public ! Quel compliment vous est ainsi fait, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission africaine ainsi qu'à nous militants des ONG participantes ! Sachons-le : vous incarnez, nous incarnons, les familles des victimes du massacre du Beach de Brazzaville incarnent, la menace grave à l'ordre public à Brazzaville ! Quelle message extraordinairement décevant pour ces familles, mais aussi pour nous, et enfin pour la Commission africaine, que cette interdiction de commémorer pacifiquement, et ce à la veille de l'ouverture de la Commission ! Et une interdiction notifiée par l'Hôte lui-même de la Commission africaine ! Plutôt que de garantir les libertés, bâillonner les libertés ! Quel symbole pour le Congo Brazzaville ! Les familles des victimes du massacre du Beach ont été présentes. Par ce déplacement, les participants à notre Forum, les ONG, les commissaires, manifesteront l'attention prioritaire qu'ils entendent apporter aux victimes et aux acteurs locaux. Nous devons par ce geste les aider à surmonter l'isolement et la stigmatisation dont elles sont victimes encore aujourd'hui ! Nous devons acter que la tenue, à Brazzaville, de la 42^{ème} session de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples, ne consolidera pas, par notre silence, le déni de droits, la chape de plomb et d'impunité dont souffrent déjà chaque jour des populations martyrisées. »

L'arrêté de Mbot





Partager. Ses unités.

(Page 2)

Nos Packs NOKIA.

(Page 12)

TAM-TAM

D'AFRIQUE

N° 301 du 13 Novembre 2007

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION - DIRECTEUR DE PUBLICATION : Laudes Martial MBON - B.P. 1675 - Tel : 867 74 58 1007 - 21 88 - Siège provisoire : 32 avenue des 3 Martyrs M'oungali - Prix 500 F CFA

Affaire des Disparus du Beach de 1999

Un nouveau rebondissement ?

L'affaire des disparus du beach de 1999 risque de connaître un nouveau rebondissement avec l'organisation ce mardi, dans la capitale congolaise, d'une table ronde sur les disparitions forcées en Afrique, notamment au Congo et en Algérie, par la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) ; une organisation non satisfaite du verdict rendu en 2005 par la justice congolaise sur cette affaire.

(Lire page 9)

Transparence pétrolière

Christian Mounzéo : «La SNPC publiera ses chiffres»

Le Comité exécutif de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (EITI) a été mis en place en septembre 2007 suite à un décret publié par le chef de l'Etat, Denis Sassou Nguesso. Plusieurs membres de la société civile font partie de cet organe qui devrait veiller à la transparence dans la gestion de la rente pétrolière au Congo. Christian Mounzéo, activiste des droits de l'homme, membre de ce comité et de la Coalition congolaise Publiez Ce Que Vous Payez (PWPY), a déclaré, dans une interview exclusive qu'il a bien voulu nous accorder par Net depuis New York (Etats-Unis) que la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) dont les comptes sont souvent mis en doute devra publier «des données fiables et acceptables».

(Lire page 4)

Projet de Renforcement des Capacités de
Transparence et de Gouvernance (PRCTG)

AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET

(Lire pages 6 & 7)

Projet d'Urgence de Relance et d'Appui
aux Communautés (PURAC)

AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET

(Lire page 3)

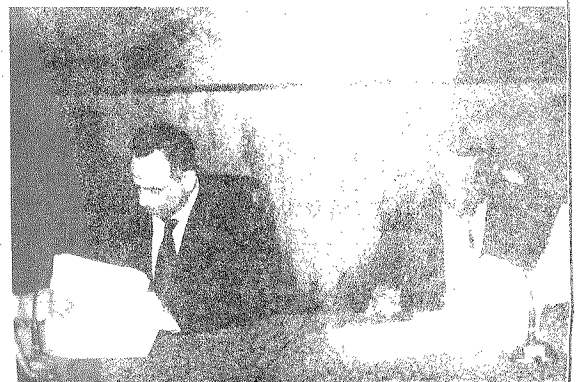
Coopération Congo-Libye

De nouveaux accords pour davantage de dynamisme

Les gouvernements congolais et libyen ont signé le 10 novembre 2007 à Brazzaville, quatre nouveaux accords de nature à donner plus de dynamisme à leur coopération dont les premières bases ont été jetées dans les années 1960. Ces accords ont été paraphés par le ministre congolais à la présidence, chargé de la coopération, de l'action humanitaire et de la solidarité, Charles Zacharie Bowao et le ministre libyen de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, Aboubakar Almabrouk Almansouri.

Cette signature est intervenue au terme de la troisième session de la grande commission mixte, tenue pendant trois jours à Brazzaville.

Ces accords concernent le commerce, le transport aérien, la coopération sécuritaire et l'enseignement supérieur.



Signature des accords entre les membres des Gouvernements congolais et libyen

«Ces accords que nous venons de signer vont jeter les bases pour renforcer notre coopération dans plusieurs secteurs. De notre part, nous souhaitons la pleine réussite des relations que nous venons de bâtir», a indiqué le ministre libyen.

(Lire page 3)

Affaire des disparus du beach

Souhayr Belhassen : «Ce qui est essentiel, c'est l'affaire»

Pour la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), l'affaire des disparus du beach doit être terminée. Elle tient mordicus à une justice indépendante. «Ce qui est essentiel, c'est l'affaire», a déclaré le 9 novembre dans une brève interview à la presse Mme Souhayr Belhassen, présidente de l'organisation qui milite pour plus de démocratie à travers le continent. Elle a donné également son point de vue sur la tentative d'enlèvement de son fils au Tchad.

Propos recueillis par L2M

Quel est l'objet de votre itinéraire à Brazzaville ?

La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples se tient à Brazzaville. Au-delà de la symbolique, il s'agit de conventions Ict. Nous sommes nombreux. La délégation compte vingtaine de personnes. La plupart de nos ligues membres sont présentes.

Est-ce qu'il y a une raison qui justifie le choix de Brazzaville pour abriter cette rencontre de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ? Dans tous les cas la FIDH a une raison particulière d'être présente, parce que à Brazzaville, il faut pousser la présence des défenseurs des droits de l'homme pour qu'ils aient une parole plus haute et plus audible. Jusque-là, ce n'est pas sûr que cette parole soit haute.

Nous sommes là pour la défendre et la faire entendre.

En venant à Brazzaville avez-vous une idée sur cette ville en matière des droits de l'homme ? Bien évidemment ! Notre ligue membre (Ndrl, l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) dont Roger Bouka Owoko est le directeur exécutif, est déjà là.

Mais nous occupons de l'affaire des disparus du beach. Nous sommes satisfaits de la situation de la ville par rapport à la présence des défenseurs des droits de l'homme. Mais nous devons par venir à une solution concrète sur les disparus du beach. C'est un point de vue sur la tentative d'enlèvement de son fils au Tchad. C'est un point de vue qui est audible.

avoir deux poids deux mesures. Nous défendons une justice qui soit universelle et pour tout le monde. On ne peut pas être d'accord avec ce qui se passe. On doit avoir une justice universelle, une justice de vérité.

L'affaire des disparus du beach vous tient à cœur et la FIDH a soutenu la relance du dossier en France. Quelle suite réservez-vous à ce dossier ? Pensez-vous que la justice française pourra le relancer ? Nous l'espérons. La justice est indépendante. Ce qui est essentiel, c'est de relancer l'affaire pour qu'il n'y ait pas une deuxième mort des victimes.

Le verdict de la justice congolaise ne vous a pas satisfait ? Non. Pas tout. C'est bien pour cela que nous continuons que l'affaire puisse aboutir en faveur des victimes.

Depuis votre élection à la tête de la FIDH en avril dernier à Lisbonne (Portugal), vous effectuez à Brazzaville votre première sortie sur le continent. Avez-vous un message à l'endroit du peuple africain en général ? J'ai l'honneur et la joie d'être à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Pour le message, je souhaite qu'on évolue vers plus de vérité, plus de justice et plus de démocratie.

Un nouveau rebondissement ?

L'affaire des disparus du beach de 1999 risque de connaître un nouveau rebondissement avec l'organisation ce mardi dans la capitale congolaise, d'une table ronde sur les disparitions forcées en Afrique, notamment au Congo et en Algérie, par la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), une organisation non satisfaite du verdict rendu en 2000 par la justice congolaise sur cette affaire.

Par Alex HARRISSE

La présidente de la FIDH, Souhayr Belhassen est depuis le 9 novembre à

elle-HCR, ont été enlevées et portées disparues au débarcadère du beach.

Brazzaville pour prendre part à cette table à laquelle assisteront les membres des ligues associées de la FIDH.

En 2005, quelque 15 officiers militaires et policiers et autres cadres civils inculpés dans cette affaire ont été acquittés par la justice congolaise, qui a reconnu des cas de disparition, au nom de la réconciliation nationale.

Mme Belhassen effectue sa première sortie sur le continent depuis son élection à la tête de la FIDH en avril dernier à Lisbonne (Portugal). Son prédécesseur Sidiki Kaba a fait également le déplacement de Brazzaville.

Le gouvernement a soutenu à indemniser chaque famille de victime à hauteur de 10 millions de Fcfa.

Dès son arrivée, Mme Belhassen a déclaré à un groupe de journalistes : «Le verdict de la justice congolaise ne m'a pas satisfait. Nous souhaitons que l'affaire puisse rebondir en faveur des victimes et de la justice».

Par ailleurs, la FIDH organise sa table ronde en prélude à la 42^e session de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples prévue du 14 au 28 novembre à Brazzaville.

«L'organisation de la table ronde des disparus du beach, nous sommes satisfaits des intentions de la justice», a-t-elle ajouté.

Au terme de la table la FIDH se propose d'organiser une cérémonie commémorative sur le site du beach, a-t-on appris auprès de cette organisation.

En 1999, quelque 353 personnes furent arrêtés à Kinshasa capitale de la République démocratique du Congo, après un accord séparé entre le Congo, la RDC

«A Brazzaville, il faut pousser la présence des défenseurs des droits de l'homme pour qu'ils aient une parole haute et audible» a martelé Mme Belhassen

Pour rendre l'accès à la contraception plus dangereux

Le Royaume Uni s'engage à verser 100 millions de livres à l'UNFPA

Le nombre de décès maternels et de grossesses non désirées peut être radicalement réduit dans des pays du monde entier après la promesse que vient de faire par le Gouvernement britannique de verser 100 millions de livres à l'UNFPA, Fonds des Nations Unies pour la population, pour assurer l'accès universel à la santé reproductive.

Il est possible d'améliorer la santé maternelle en renforçant l'engagement politique et en augmentant le volume des ressources. La vie et la mort relèvent d'une décision politique», a déclaré Thoraya Ahmed Obaid, Directrice exécutive de l'UNFPA.

«Le généreux investissement du Royaume-Uni dans les femmes permettra à l'UNFPA de mener une action urgente, coordonnée et durable pour sauver la vie des mères. Il ne saurait y avoir de femmes sans danger – aucune femme ne doit mourir en donnant la vie», a-t-elle ajouté.

Le don de 100 millions de livres étalé sur cinq ans a été annoncé par Douglas Alexander, Secrétaire

d'Etat du Royaume-Uni au développement international, qui a invité les dirigeants des pays les plus pauvres du monde, notamment en Afrique, à réfléchir à la santé des femmes au profit de leur pays.

«C'est un engagement communautaire et un défi pour les pays de l'une des régions les plus précieuses de santé de notre planète», a déclaré M. Alexander.

À chaque minute, une femme meurt de complications durant la grossesse ou l'accouchement. Plus de 10 millions de femmes sont mortes au cours des 20 dernières années. C'est une tragédie, mais le fait que ces décès auraient pu être évités en est une autre. Pour relever ce défi, l'Assemblée générale des Nations Unies a ré-

solument incliné en octobre 2007 et a appelé à ce que les États membres universels à la santé reproductive, dans le cadre de suivi de la stratégie de l'Objectif 5 du MDG pour le développement, se concentrent à améliorer la santé maternelle, notamment à réduire la mortalité maternelle des trois quarts d'ici 2015. Bien que des progrès aient été réalisés dans des pays tels que l'Égypte, Sri Lanka et la Thaïlande, la mortalité maternelle demeure élevée, particulièrement en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud.

Durant le cours de leur vie, la mortalité maternelle frappe une femme sur 26 en Afrique, et seulement une sur 8 200 au Royaume-Uni. Selon M. Alexander, pour chaque million de livres investi dans la planification familiale, il serait possible d'éviter environ 720 000 grossesses non désirées, de prévenir environ 300 000 avortements et de sauver la vie d'environ 1 600 mères et 22 000 enfants en bas âge.



INTERNATIONAL

NOS SERVICES

- ENVOIS & LIVRAISONS EXPRESS
- EXPRESS DELIVERIES
- COMMISSIONNAIRE AGRIÉ EN DOUANE
- LICENCED CUSTOMS BROKER
- FRET AERIEN & MARITIME
- AIR & SEA FRET SERVICES
- DEDOUANEMENT
- CUSTOMS CLEARANCE
- TRANSIT INTERNATIONAL
- INTERNATIONAL TRANSIT
- ENTREPOSAGE
- WAREHOUSING
- MANUTENTION
- HANDLING
- FORMALITES DE DOUANE
- CUSTOMS FORMALITIES
- (IMPORT / EXPORT) (INBOUND / OUTBOUND)

CONTACTS :

BRAZZAVILLE 812514 / POINTE-NOIRE 945589 / NKAYI
DOLISIE /

OUESSE / IMPFONDO / POKOLA

SITE WEB : [HTTP://GXINTERNATIONAL.BLOGSPOT.COM](http://GXINTERNATIONAL.BLOGSPOT.COM)
E-MAIL: GXINTERRZY@HOTMAIL.COM

GX INTERNATIONAL « ALLER + LOIN » « GOING FURTHER »
A SECOND TO NONE SERVICE

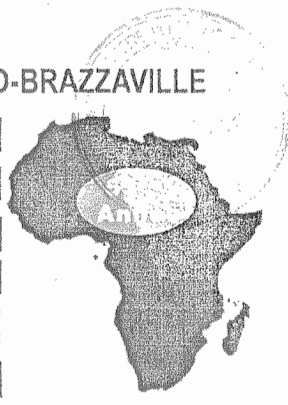
Dernière heure Brazzaville, capitale des droits de l'homme

La capitale congolaise, Brazzaville, abrite du 14 au 28 novembre, la 42^e session de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Prélude à cette session, un débat a réuni quelques 200 ONG le 10 novembre dernier. A l'occasion de la session, ces ONG devraient entre autres, mener un plaidoyer à l'endroit des pays qui hésitent à ratifier des instruments internationaux ou à prendre des mesures de nature à promouvoir les droits de l'homme à travers une Afrique en proie aux guerres civiles, à l'instabilité, à une insécurité récurrente.

La Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) dont Mme Souhayr Belhassen assure la présidence depuis son élection en avril 2007 prendra également part à cette session. Cette organisation tient mordicus à une justice indépendante, de l'affaire des disparus du beach de 1999. Par ailleurs, à Brazzaville, les participants à la 42^e session de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples devraient se prononcer et dénoncer, s'il y a lieu les cas de violation des droits de l'homme dans les pays tels la Guinée, les pays de l'Afrique de l'ouest et bien évidemment la République Démocratique du Congo qui connaît à nouveau une situation de conflits dans sa partie Est où les femmes de tout âge sont violentées presque chaque jour.

LA SEMAINE AFRICAINE

www.lasemaineafricaine.com



N° 2743 du Mardi 13 Novembre 2007 - 55^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P. 2080
CONGO-BRAZZAVILLE - CFA - FRANCE - 1,5 Euro - Tél: (242) 508 77 94 / 582 27 80 / 666 39 69 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Souhayr Belhassen,
présidente de la F.i.d.h

«On doit avoir une justice universelle juste et pour la vérité»



Mme Souhayr Belhassen
(P.5)

Assemblée générale de l'A.v.p (Association village pluriel) de Loumo

Abel Massengo reconduit à la tête de l'association



Abel Massengo
(P.5)

Célébration de la Journée mondiale de la mer

Une nette amélioration de la protection de l'environnement marin

(P.10)

Département de la Likouala

Henri Djombo accuse le camp Dekamo de vouloir l'assassiner

Dans une lettre ouverte aux Likoualiens, Henri Djombo parle de la guerre des clans dans la Likouala. (Page 4)



Georges Ntsiba, président du P.s.r.d

«Pour protéger cette République, nous avons besoin d'une bonne démocratie»



Georges Ntsiba
(P.3)

Editorial

Faut-il admettre un retour à la case départ?

(Lire en page 3)

Conseil Congolais des Chargeurs: Programmation des Navires au Port Autonome de Pointe-Noire Mois de Novembre 2007

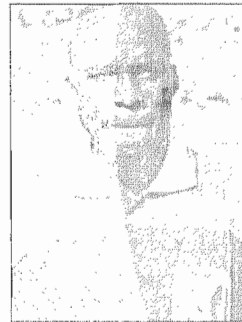
(P.12)

Cobac (Commission bancaire de l'Afrique centrale)

Les inspecteurs de banque de l'Afrique de l'Ouest et du centre ont suivi un séminaire à Brazzaville
(P.6)

Décès de l'international Florent Baloki-Milandou

Le Congo en deuil d'un champion d'Afrique!



Un cancer de foie a terrassé Florent Baloki-Milandou, en France
(P.15)

Nos packs Nokia. Le bon choix.



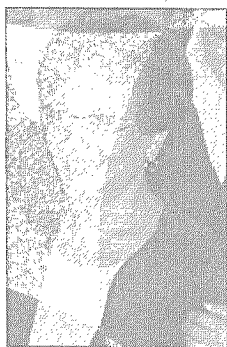
Offrez-vous cette affaire en or
= 20.000 FCFA
Voir en dernière page



Souhayr Belhassen, présidente de la F.i.d.h

«On doit avoir une justice universelle juste et pour la vérité»

Elue à la tête de la F.i.d.h (Fédération internationale des ligues des droits de l'homme), à Lisbonne, au Portugal, au mois d'avril dernier, Mme Souhayr Belhassen est arrivée à Brazzaville, vendredi 9 novembre 2007, pour prendre part aux assises de la 42ème session de la commission africaine des droits de l'homme et des peuples que notre pays abrite au cours de ce mois. Après l'accueil chaleureux dont elle a été l'objet, à son arrivée, par les défenseurs des droits de l'homme de notre pays, conduits par Roger Bouka Owoko, directeur exécutif de l'O.c.d.h (Observatoire congolais des droits de l'homme), Mme Souhayr Belhassen a livré, à chaud, ses sentiments à la presse, en fouillant le soi congolais.



Mme Souhayr Belhassen

ne sur les disparitions en Algérie et nous devons participer à une table ronde sur les disparitions forcées.

* A ce propos, quel est le point de vue de votre organisation face à la situation qui prévaut au Tchad avec l'affaire de l'Arche de Zoé ?

** Comme vous le savez, c'est la justice et la politique et, dans cette affaire, franchement, on ne peut pas avoir deux poids deux mesures, nous défendons une justice qui soit universelle et pour tout le monde. Donc, on ne peut pas être d'accord avec ce qui se passe sur deux poids deux mesures, on doit avoir une justice universelle, juste et pour la vérité.

* Madame, vous dites que l'affaire des disparus du beach vous tient à cœur et la F.i.d.h, on sait, a rebondi sur la relance du dossier en France. Quelle seule pensée vous vient de ce dossier? Est-ce que vous pensez que la justice française pouvait relancer le dossier, après le procès qui s'est tenu à Brazzaville?

La justice est indépendante. Ce qui est essentiel, c'est de relancer l'affaire et qu'il n'y ait pas une deuxième mort des victimes. Le verdict de la justice congolaise ne nous a pas, du tout, satisfait. Malheureusement, nous le savons et nous l'avons dit un moment donné, nous le redisons, c'est bien pour ça que nous espérons que l'affaire puisse rebondir en faveur des victimes du beach.

* C'est votre première sortie en Afrique, en tant que présidente de la F.i.d.h, depuis votre élection en avril dernier, avez-vous un message particulier à l'endroit du peuple africain en général et congolais en particulier?

** C'est ma première sortie en Afrique et j'ai l'honneur et la joie d'être à Brazzaville, à la session de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Le message est qu'on évolue vers plus de vérité, plus de justice et plus de démocratie.

Propos recueillis par Alain Patrick MASSAMBA

* Madame la présidente de la F.i.d.h, quel est l'objet de votre visite au Congo-Brazzaville?

** Vous savez que la session de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples se tient à Brazzaville et, au niveau de la symbolique, il fallait que nous venions ici, que nous soyons présents. Et nous sommes très nombreux, la délégation est composée d'une vingtaine de personnes, avec beaucoup de nos ligues membres qui sont présentes aujourd'hui, à Brazzaville.

* Existe-t-il une raison particulière qui a fait que le choix soit porté sur Brazzaville, pour abriter la 42ème session de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples?

** Dans tous les cas, la fédération internationale des ligues des droits de l'homme

à une raison particulière d'être présente, parce qu'il faut pousser la présence des défenseurs des droits de l'homme, à Brazzaville, pour qu'ils aient une parole haute et audible. Jusque-là, ici à Brazzaville, ce n'est pas sûr qu'elle le soit. En tous les cas, nous, nous sommes là pour la défendre et la faire entendre.

* En venant à Brazzaville, avez-vous une idée sur cette capitale et de ce pays, en matière des droits de l'homme?

** Bien évidemment! Vous savez que notre ligue à un membre ici, M. Roger Bouka Owoko que vous connaissez bien. Vous savez très bien que nous nous occupons de l'affaire des disparus du beach et que nous sommes là, soit-disant, des défenseurs, des victimes. Et d'ailleurs, sur les disparitions nous avons une très forte délégation algérienne

Assemblée générale de l'A.v.p (Association village pluriel) de Loumo

Abel Massengo reconduit à la tête de l'association

L'A.v.p (Association village pluriel) implantée dans le district de Loumo (département du Pool), a tenu son assemblée générale, dimanche 11 novembre 2007, à la mairie de Oucnzé, à Brazzaville. Cette assemblée générale, présidée par M. Abel Massengo, entouré de deux sages, le pasteur Samba, de Loumo et M. Pierre Kiminou, avait pour objectif d'éduquer les membres de cette association et l'opinion publique nationale sur ce qu'on qualifie désormais de l'affaire Sembadio Jean, le président sortant, mais aussi de rendre public, le nouveau bureau de l'A.v.p.



Abel Massengo

Au cours de cette assemblée générale, deux délégations triées sur le volet, à savoir, celles de Niombo-Manianga et de Loumo-centre ont fait des témoignages sur l'origine et les activités que mènent l'A.v.p. L'une des deux délégations a, d'ailleurs, révélé qu'elle dispose d'une somme d'environ 200.000 francs Cfa dans sa caisse. Ces deux délégations ont aussi reconnu avoir bénéficié de plusieurs dons de la part, d'Abel Massengo, président d'honneur de l'association, durant son mandat de député. Parmi ces dons, il y a eu des moulins à foulon, des postes téléviseurs, etc. La délégation a également rappelé que des écoles, des ponts et des routes ont été également réhabilités, dans la localité, par l'ancien député.

Les participants ont, par ailleurs, été éduqués par M. Bernard Matsiona, responsable de l'A.v.p à Loumo, sur les contradictions qui règnent au sein de l'association où l'ancien président Sembadio est en train de ternir l'image du président fondateur, l'ancien député Abel Massengo, par la diffusion, dans les médias, de fausses nouvelles.

* Monsieur Sembadio, ancien répéteur des enfants de M. Massengo, a été instrumentalisé, pour salir l'image de l'association et de son président, parce que nous abattons un travail louable et très apprécié par les populations. Notre association dispose de plusieurs structures visibles qu'il veut faire disparaître. Ce sera difficile pour lui, parce que le village ne le soutient pas, a-t-il dit.

M. Bernard Matsiona a confirmé que Sembadio ne fait plus partie de l'association, pour confirmer son départ, il avait signé un document et une somme de 200.000 francs Cfa lui avait été remise par M. Abel Massengo, en guise de services rendus à l'A.v.p. «Mais, nous ne comprenons pas pourquoi ce comportement déplacé», s'est-il interrogé.

Au terme des travaux de l'assemblée générale, un nouveau bureau de l'A.v.p a été mis en place. Le fondateur de cette association, Abel Massengo, qui était jusque-là président d'honneur, a été reconduit comme président-fondateur, ordonnateur principal chargé de l'orientation, coordination et contrôle. Il a pour vice-président chargé de l'organisation et mobilisation, Raphaël Babala et pour secrétaire-rapporteur, Aloyse Nkengolo. L'A.v.p dispose, également, d'un comité de gestion de sept membres, d'une commission de contrôle et de vérification de trois membres ainsi que de deux membres. Les nouvelles instances ont été consignées par un huissier de justice, Mme Rita Ntongo.

Signalons que les délégations ayant participé aux travaux de cette assemblée générale sont venues du district de Loumo, pour montrer à la face du pays leur détermination à œuvrer au sein de l'A.v.p. sous la houlette de l'ancien député Abel Massengo.

Alain Patrick MASSAMBA

A.d.i.t.b (Association des diplômés de l'institut technique de banque de Paris)

Le colloque international de 2008 se tiendra en mars à Brazzaville

Brazzaville, la capitale du Congo, abritera, du 11 au 14 mars 2008, le colloque international des associations nationales des diplômés de l'Institut technique de banque de Paris. Cette nouvelle a été confirmée lors de la visite de travail qu'a effectuée, du 25 au 27 octobre 2007, dans la capitale congolaise, Marcel Konaté, secrétaire général de la Confédération internationale des associations des diplômés de l'Institut technique de banque de Paris. A l'occasion de cette visite, l'A.d.i.t.b-Congo a organisé une rencontre de ses membres, à l'hôtel Olympic palace, au cours de laquelle il y a eu une conférence-débat et une cérémonie de remise de diplômes à six nouveaux membres sortis, cette année, de l'Institut technique de banque de Paris.



Marcel Konaté (à l'extrême gauche) et les membres de l'A.d.i.t.b-Congo, pendant la conférence-débat.

La rencontre de l'hôtel Olympic palace s'est déroulée sous le patronage de la Cosumaf (Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale) et de l'A.p.e.c (Association professionnelle des établissements de crédit). Plusieurs cadres de banque, membres de l'A.d.i.t.b (Association des diplômés de l'Institut technique de banque de Paris) y ont pris part. Il y a eu, d'abord, la conférence-débat sur le thème: «Marché financier, instrument de développement des petites et moyennes entreprises». Celle-ci a été animée par Alexandre Gandou, président de la Cosumaf (Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale), membre de l'association, conférence au cours de laquelle il a présenté les réalisations de la Cosumaf, depuis le démarrage de ses activités, en 2005, avant de répondre

aux questions des participants. Ensuite, les six Congolais, sortis cette année de l'Institut technique de banque de Paris et qui travaillent dans les banques de la place, ont reçu leurs diplômes. Cette rencontre s'est déroulée en présence de l'Ivoirien Marcel Konaté, secrétaire général de la Confédération internationale des associations des diplômés de l'Institut technique de banque de Paris. Ce dernier est venu à Brazzaville, pour une mission d'évaluation des préparatifs du colloque international qui va se tenir dans notre ville. C'était, pour lui, aussi, un voyage d'études qui s'organise tous les deux ans dans un pays développé ou émergent. Il a saisi cette occasion pour parler de sa structure qui a pour objectifs de faciliter les relations entre leurs membres, afin qu'ils puissent mieux se connaître et

s'entraider au cours de leur carrière professionnelle, de promouvoir l'étude et la recherche dans le domaine de l'activité bancaire et financière et de faciliter la formation permanente. Parlant des préparatifs du 12ème colloque international de la confédération qui se tiendra à Brazzaville, il a indiqué que celui-ci s'inscrit dans le cadre de la formation continue des membres et aura pour thème: «La banque africaine et des systèmes de paiement au service de l'intégration régionale». La confédération regroupe en son sein une vingtaine de pays: ceux de la zone Uemoa (Union économique et monétaire ouest-africaine), ceux de la C.e.m.a.c (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale), les pays du Maghreb, la Mau-

ritanie, la Guinée Conakry, Djibouti, Madagascar, la France et les Comores. Dans son mot introductif, André Kanga, président de l'A.d.i.t.b-Congo et vice-président de la confédération, a, quant à lui, remercié les autorités publiques congolaises pour la paix et la sécurité qui règnent au Congo, depuis quelques années déjà. Grâce à ce climat de paix retrouvée, le pays est en mesure de recevoir le colloque international des associations des diplômés de l'Institut technique de banque de Paris. L'A.d.i.t.b-Congo a adhéré à la confédération, en 1994. Depuis 13 ans, elle a souhaité abriter l'organisation du colloque de la confédération. Ce sera chose faite en 2008.

Philippe BANZ

Imprimerie Saint-Paul

L'imprimerie Saint-Paul est notre institution. Pour tous les travaux d'impression en noir et blanc et en couleur, nous consulter. Une remise est accordée aux clients fidèles. L'imprimerie Saint-Paul est située non loin de la Cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville. Pour de plus amples renseignements, adressez-vous au service commercial. Les Attachés commerciaux près le Directeur Général Blaise BIKINDOU Tel: (242) 660.39.11 ou 666.43.09 Benoit A.K. MIKALOUBANZA Tel: (242) 525.35.17

Placez vos Publicités et annonces sur le site: www.lasemaineafricaine.com Contact: 557.78.71

AFRIQUE CENTRALE

Rechercher un article Recherche avancée Rss Podcast Journal audio

Newsletter

Abonnez vous !

Entrez votre email

Politique de confidentialité

Mardi 13 Novembre

- Home
- Angola
- Burundi
- Cameroun
- Centrafrique
- Congo Brazza
- Gabon
- Guinée Equatoriale
- RDC
- Rwanda
- Sao Tomé
- Tchad
- Soudan
- Région
- Union Africaine
- Géopolitique
- Finances
- Entretiens

Interdit de consommer du singe en Guinée Equatoriale

Congo Brazza



Envoi à un ami Imprimer Vos commentaires

Beach : les familles des disparus veulent connaître la vérité

Des parents des "disparus du Beach", ces réfugiés congolais qui ont disparu à leur retour à Brazzaville en 1999, ont accusé mardi le gouvernement du Congo de les avoir abandonnés, réclamant une nouvelle fois la "vérité" sur cette affaire. "Jusqu'à-là, nous n'avons bénéficié d'aucun acte de compassion, aussi minime soit-il, de la part de notre gouvernement. Nous sommes seuls", a déclaré un porte-parole du Collectif des parents des disparus du Beach, Vincent Niamankessi, lors d'une table ronde organisée dans la capitale congolaise par la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH).

"Nous continuons à chercher la vérité et non à nuire à un quelconque pouvoir. Nous voulons connaître les auteurs pour que cela ne se répète plus", a ajouté M. Niamankessi, père de l'un des disparus.

Réfugiés en République démocratique du Congo (RDC) après avoir fui la guerre civile dans leur pays, 350 Congolais avaient été portés disparus lors de leur retour en 1999 à Brazzaville, où ils avaient accosté au Beach, principal débarcadère de la ville sur le fleuve Congo qui sépare les deux pays.

Lors d'un procès en 2005, la Cour criminelle de Brazzaville avait acquitté l'ensemble des 15 accusés, en majorité des hauts gradés de l'armée et de la police congolaises, tout en condamnant l'Etat à indemniser les parents de 86 disparus.

Les familles des disparus et les organisations de défense des droits de l'Homme ont dénoncé un "simulacre de procès".

Le gouvernement congolais a interdit à la FIDH d'organiser ce mardi une manifestation "pacifique" au Beach de Brazzaville en mémoire des 350 disparus.

Publié le 13 novembre 2007.

Radio

Ecoutez notre dernière édition

Derniers articles Congo Brazza

- Les autorités interdisent une manif au Beach de Brazzaville - 13/11/2007
- Les diamants redeviennent éternels - 08/11/2007
- Ouverture des travaux à Brazzaville - 30/10/2007
- Pour Sassou, l'année 2008 sera super ! - 28/10/2007
- Un accord pour « harmoniser les échanges de population » - 26/10/2007
- Flux migratoires - 25/10/2007
- Sassou veut faire la révolution - 17/10/2007



AG ONU

Nations Unies

INFOS UTILES

Liens

Portails d'information
Sites officiels
Agences de presse

AFRIQUE CENTRALE SUR RADIO ACR podemus

DOSSIERS SPÉCIAUX

- Les missions militaires de l'UA
- La corruption sabote le développement

FakeChecks.org

FRAUDES SUR INTERNET

En savoir plus

journal audio

podcast

EN AFRIQUE AUSTRALE

Zimbabwe : Plus de pain !

Malawi : Remaniement ministériel

Zimbabwe : Pékin et la démocratie

Swaziland : Bourreau des cœurs

RSA : Prostitution tolérée pendant le Mondial

EN AFRIQUE DE L'EST

Tanzanie : Visite royale

Ouganda : Epidémie de méningite

Kenya : Hommage à Baden Powell

Ouganda : Alcool frelaté : 40 décès

L'INFO GLOBALE

AFRIQUE CENTRALE RADIO ACR EST SUR ITUNES